

# INFORMATEUR Corse nouvelle

www.corse-information.info

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales









# Seguitate a Corsica chi avanza cù ICN Informateur Corse Nouvelle a referenza pulitica, ecunomica è culturale isulana



Depuis plus de 65 ans, ICN Informateur Corse Nouvelle évolue pour vous informer, faire vivre les projets et les progrès de la Corse...

In u 2014, per l'ICN Informateur Corse Nouvelle serà u veranu u 25 di ghjennaghju di u 2014 cù u numeru speciale 6500!

#### Culture et économie : l'articulation vertueuse



a Corse n'est ni une nostalgie ni un musée, encore moins une «réserve d'indiens» figée dans les plis du passé que visite-

raient, l'été, des touristes avides d'exotisme. Sa culture est vivante comme en témoignent les nombreuses manifestations et les festivals qui nous font découvrir la richesse du patrimoine corse.

Chacun connaît les chants polyphoniques popularisés par des groupes comme I Muvrini ou Canta u Populu Corsu. Mais il existe aussi de nombreuses foires rurales qui associent la valorisation des produits et les artisans d'art.

Les fêtes religieuses, comme le Catenacciu à Sartène ou la fête de la Vierge dans le Niolo, nous montrent que la foi est indissociable de l'âme et du patrimoine des Corses. La Corse, - on l'oublie trop souvent -, est

une terre de culture et sa culture est l'un des marqueurs de son identité. Il appartient à chacun, décideurs publics et privés, d'établir le lien entre culture et économie.

Comment concilier la logique du marché fondée sur le profit et la logique de la culture tournée vers la création du lien social?

C'est ce défi que la Corse doit relever en faisant de sa culture l'un des piliers de son développement économique, car, en valorisant le potentiel économique de sa culture, elle se donne les moyens de rester ellemême

ICN Informateur Corse Nouvelle vous ouvre ses colonnes, dès l'instant que vos projets, vos manifestations, témoignent de l'articulation vertueuse qui existe entre économie et culture. Vos témoignages nous permettront de montrer que la culture est certes la clé de l'identité, mais aussi l'un des vecteurs du développement économique.

**Christian Gambotti** 

#### Les Vœux pour 2014 Les choix pour l'avenir...

VŒUX POUR 2014 : L'année se termine et il est temps de vous offrir nos vœux sincères et chaleureux pour 2014. Que chacune et chacun d'entre vous, quelle que soit sa place dans la société, ses responsabilités et ses engagements puisse trouver réconfort, force et encouragement pour agir au mieux dans l'intérêt commun!

Que 2014 apporte à tous nos compatriotes, et bien au-delà, santé, bonheur et prospérité dans leur vie privée comme dans la sphère publique. Puisse cette nouvelle année contribuer à aplanir les inégalités les plus flagrantes, favoriser d'abord ceux qui peinent et ceux qui souffrent, apporter la paix et la sérénité dans nos sociétés déstabilisées par les craintes et les angoisses, victimes ici et là des fureurs criminelles et meurtrières...

Ce serait sans doute trop facile s'il nous était simplement loisible d'envoyer des vœux pour obtenir ce qui nous parait à portée de nos mains!

Unissons loyalement nos forces et nos idées pour tenter de changer

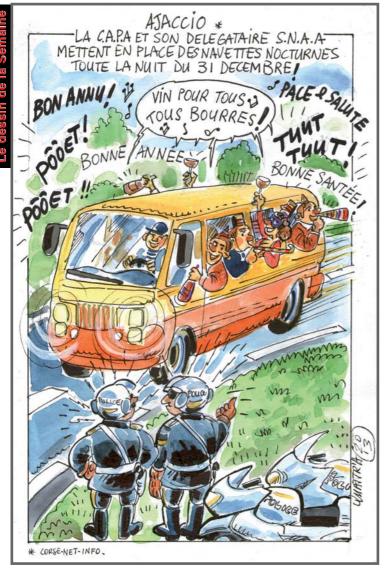


ce qui fait trébucher les plus faibles, dans nos sociétés minées par l'égoïsme et le rejet de l'autre. Essayons d'être des femmes et des hommes dignes de notre temps.

Les choix pour l'avenir : Chacun dans son domaine, dans sa vie professionnelle, dans son entreprise aura à cœur de poursuivre son chemin avec énergie.

Quant à nous, nous changerons de forme et d'image pour vous fournir à partir du 24 janvier et du numéro 6500, un compagnon hebdomadaire ICN Informateur Corse Nouvelle qui nous le souhaitons cheminera longtemps à vos côtés...

**Paul Aurelli** 





# Laurent Marcangeli

# «Nous voulons être des bâtisseurs pour Ajaccio»

A trente-trois ans, le jeune député d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud, Laurent Marcangeli, sera à n'en pas douter l'adversaire le plus redoutable pour Simon Renucci, le maire d'Ajaccio sortant, lors du prochain scrutin municipal. Fort de ses succès passés, aux cantonales et aux législatives, ce dernier est devenu le leader naturel de la droite ajaccienne. Eparpillée ces dernières années, cette dernière fera-t-elle bloc autour du jeune candidat ? Laurent Marcangeli lève pour nous le voile sur certains volets de son programme électoral, et de ses projets.



▶ Laurent Marcangeli, la campagne commence. Vous attaquez le bilan de Simon Renucci et de son équipe. Mais depuis quelques mois, les bonnes nouvelles s'accumulent pour le maire sortant (nouvel hôpital, Palatinu, site de Saint-Antoine, cuve de gaz du Loretto, citadelle, sondage, etc...). Est-ce une coïncidence selon vous ?

Je pense que nous devrions voter tous les ans. S'il y avait des élections municipales tous les ans, nous n'aurions peut-être pas perdu autant de temps. Je vous le dis très clairement : ce mandat, à Ajaccio, n'a servi absolument à rien ! Il a été peu utile pour les Ajacciennes et les Ajacciens. Aujourd'hui, le constat est clair. Il y a très peu de réalisations concrètes dont on peut réellement profiter. Vous me parlez du Palatinu. C'est un projet qui a été intégré dans le premier mandat de Marc Marcangeli, qui a ensuite été intégré dans le PEI par un certain Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur à l'époque. Vous me parlez ensuite de l'hôpital. C'est Xavier Bertrand ! Cela a été annoncé, et dévoilé en 2011-2012. Aujourd'hui, on ne fait que poursuivre un certain nombre de choses. Je crois aux symboles, en politique et dans la vie. Les premières pierres, c'est important. Mais je préfère les dernières pierres et les inaugurations.

#### ► Que proposez-vous donc, pour aller vite dans les grands travaux ?

Dans un premier temps, nous devons avoir un calendrier d'actions municipales déconnecté du temps électoral. C'est la raison pour laquelle, si je suis élu maire d'Ajaccio, je ne me présenterais plus à aucune élection jusqu'à la fin de mon mandat.

#### ► C'est un pic que vous envoyez à Simon Renucci?

Nous avons un maire qui est resté treize ans aux responsabilités à Ajaccio, et qui a été candidat à huit élections. Cela à beaucoup nuit à la gestion quotidienne de la ville. Alors forcément, aujourd'hui, on s'agite, on se précipite et on gesticule.

#### ▶ Peut-on en savoir plus sur la liste que vous présenterez pour ce scrutin ?

Nous sommes en train de la finaliser. L'équipe se constitue petit à petit, comme vous pouvez le constater lors de nos conférences de presse. J'ai la chance de ne pas être seul et d'être entouré d'hommes et de femmes de qualité qui ont envie de se battre. La liste sera présentée début 2014. Mais ce n'est un secret pour personne que je serai accompagné par mes collègues conseillers généraux, par Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Nathalie Ruggieri, Pierre Cau, Stéphane Vannucci, Jean-Jacques Ferrara, Stéphane Sbraggia. Il y aura également des personnalités nouvelles qui vont nous rejoindre, comme le chanteur Christophe Mondoloni. Mais il y a aussi des accords politiques avec le Comité Central Bonapartiste, l'UDI. Il y aura aussi des surprises que je dévoilerai en temps et en heure.

#### ▶ Quel est le message central que vous voulez faire passer dans cette campagne ?

C'est le «vivre à Ajaccio». Je veux me diriger vers une politique de proximité et travailler sur l'attractivité de notre ville. Ce que nous voulons, c'est faire en sorte que l'on vive mieux à Ajaccio en 2020, qu'en 2014. C'est un objectif qui peut paraître «bateau» lorsqu'on se présente à une élection, mais cela passe forcément par des propositions, des idées et une volonté. Nous avons donc des propositions pour le cadre de vie, pour la propreté. J'aimerais aussi qu'Ajaccio obtienne la labellisation «Villes et Villages fleuris». Notre ville a besoin d'avoir des couleurs, d'être méditerranéenne. Aujourd'hui, Ajaccio est une ville grise, triste et monocolore.

#### ▶ Vous faites aussi des propositions au niveau du sport. C'est important pour vous ?

En effet, nous avons la possibilité de faire des sports de pleine nature. Notre patrimoine nous permet cela, avec le golfe d'Ajaccio, nos chemins de randonnée. De grandes compétitions internationales se

Page 4 - ICN Informateur Corse Nouvelle - Journal du 27 décembre 2013 au 9 janvier 2014- N° 6497

déroulent dans des endroits bien moins beaux que le nôtre. Aujourd'hui, j'entends dire que la Ville d'Ajaccio veut entrer dans la citadelle alors qu'elle n'a même pas investi l'ancien CREPS, qui est un équipement important pour la jeunesse de ce pays. Si demain je suis élu maire d'Ajaccio, je ferais en sorte que la Ville participe à ce projet. Le sport est donc important, mais la culture l'est aussi. Il faut créer un grand événement culturel périodique qui manque tant à Ajaccio. Je crois aussi que nous devons avoir une grande réflexion sur l'entreprise. Nous voulons aider toutes celles et tous ceux qui veulent monter des projets privés, et qui sont seuls. Nous voulons regrouper les forces et favoriser les parrainages à ce niveau là. Nous voulons aussi qu'Ajaccio devienne plus compétitif dans le grand marché qu'est la Méditerranée et l'Europe, et même le monde. Tous ces projets seront chiffrés, car nous connaissons les contraintes financières de la ville. Il n'y aura donc pas de propositions mirobolantes d'un point de vue financier.

#### ▶ Si l'on en croit François Hollande, la citadelle d'Ajaccio devrait bientôt revenir à la Ville. Cet espace restera-t-il public, ou voulezvous faire participer le privé ?

Sur ce sujet précis, je reste dans une logique de réalisme. Vous imaginez les moyens qu'il faut pour que l'édifice reste entièrement dans le domaine public ? La Ville ne peut porter un tel projet qu'en ayant des partenaires. Aujourd'hui, les finances de la Ville nous imposent ce choix. Nous devons donc être à la tête d'un groupement. Soit un groupe d'intérêt public, soit une Société d'Economie Mixte d'Aménagement. La Ville restera majoritaire et aura un droit de véto. Bien entendu, je veux que la puissance publique soit présente à l'intérieur de la citadelle, qu'il y ait des équipements qui permettent de mieux vivre, mais je veux aussi du commerce, de l'artisanat, du logement. Il faut favoriser l'accès à la propriété. Je pense que nous devons aussi nous doter de logements sociaux de haute qualité. C'est ce que je proposerai à mon équipe. Dans le courant du mois de janvier, nous dévoilerons, au cours d'une conférence de presse, notre projet d'aménagement du territoire ajaccien, et la citadelle en fait partie.

«Ajaccio entre dans une période charnière de son histoire. Il y a un certain nombre de terrains qui peuvent faire l'objet d'aménagements qui vont changer le visage de notre ville»

# ▶ Avec la citadelle, le fond de baie, l'enfouissement des cuves de gaz du Loretto, les grands travaux du quartier des Salines, ne peut-on pas dire qu'Ajaccio se trouve à un moment clé de son histoire ?

Je partage votre avis. Ajaccio entre dans une période charnière de son histoire. Il y a un certain nombre de terrains qui peuvent faire l'objet d'aménagements qui vont changer le visage de notre ville. Il faut aussi penser à aménager la zone où se trouve l'actuel hôpital de la Miséricorde. Dans quatre ou cinq ans, lorsque le nouvel hôpital sera construit au Stiletto, il faudra forcément réorganiser cet espace là, qui se trouve au cœur de la ville. Il y a donc un aménagement du territoire à réaliser, et il ne faut pas que ce soit du n'importe quoi. Il faut que ces projets soient en accord avec l'identité ajaccienne et écologiquement assuré. Nous voulons être des bâtisseurs. C'est pour cela que nous nous présentons à l'élection municipale d'Ajaccio.





«... le signe qu'il y a une crise morale, sociale, économique et philosophique qui traverse ce pays, et même l'Europe. La peur de l'autre a toujours existé, mais c'est quelque chose qu'il faut dépasser et combattre...»

# ▶ Les électeurs ajacciens se sont portés en masse sur la candidature de Marine Le Pen lors des dernières élections présidentielles. Faut-il tenir compte de cette tendance, et constatez-vous, dans votre quotidien, une montée du racisme à Ajaccio ?

Quand vous voyez qu'une ministre de la République est comparée à un singe sur des réseaux sociaux par des candidats aux élections, je pense que c'est clair. Il y a un réel problème aujourd'hui. J'ai été très choqué par les événements qui ont touché Christiane Taubira. Ceci dit, c'est pas nouveau. C'est surtout le signe qu'il y a une crise morale, sociale, économique et philosophique qui traverse ce pays, et même l'Europe. La peur de l'autre a toujours existé, mais c'est quelque chose qu'il faut dépasser et combattre, car bien des drames se sont produits dans notre histoire, par la banalisation de certaines pensées ou propos. Maintenant, cette montée du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie, signifie surtout que cette société est malade.

#### ▶ Allons droit au but : selon vous le Front National est-il un parti d'extrême-droite ? Quel sera son poids dans la future élection ?

Le Front National a été créé en 1972 avec Jean-Marie Le Pen et un rassemblement des forces se situant à l'extrême de la droite. On y trouvait des royalistes, des catholiques intégristes voire même certaines personnes qui admettaient avoir participé à la collaboration, et des gens de l'OAS. Voilà l'histoire de ce parti.

A contrario, l'histoire de l'UMP est très claire également. On y retrouve le RPR, l'UNR et le RPF du général De Gaulle. C'est aussi l'UDF de Valéry Giscard d'Estaing et les libéraux. Les partis politiques ont donc une histoire. Alors, aujourd'hui on constate que le Front National essaie de modérer ses propos sur un certain nombre de sujets. Ils sont dans une logique de conquête. En ce qui me concerne, je refuse de condamner les gens qui votent pour le Front National. En revanche, que les choses soient bien claires, quand des leaders du Front National dérapent sur des sujets racistes, xénophobes et antisémites, il faut dénoncer et condamner. Je voudrais enfin m'adresser aux électeurs du FN à Ajaccio, en leur disant que ce vote là ne sert à rien. Je le dis très clairement. Je n'ai rien contre José Risticoni. C'est un homme que j'ai croisé à plusieurs reprises, qui est sympathique et qui, d'ailleurs, était à l'UMP. Mais maintenant, j'attends de voir ses propositions. Vous savez, ce sont surtout mes adversaires qui prient pour que le FN fasse un grand résultat lors du prochain scrutin municipal à Ajaccio. Mais je le dis clairement : il y aura le choix entre l'équipe actuelle et la mienne. C'est tout. Je ne pense pas qu'un troisième larron sorte du chapeau.

**Da Roland Frias** 

#### Siamu purtatori di sperenza

Presentà l'auguri ghjè sempre un eserciziu appena periculosu. Cunniscimu bè, in a nostra vita persunale cum'è in a nostra vita prufessiunale o in pulitica, u valore di e "decisione di capu d'annu". Di regula, ci disprezzemu da per noi, sacrifichendu si à u massimalisimu capricciosu, quandu ci vulerebbe à fà prova, à tempu, di più discrezione è di più ustinazione. Si sà dinù ch'ellu hè faciule di ricumandassi à a pensata fatata. Credimu spessu, d'altronde, ch'ellu basta à pensà forte à una cosa per fà la accade, di dichjarà a ragiò per arrestà a viulenza o di parlà per esse intesu. Ci hè un dolu à fà è ancu à rifà senza piantà per sbandunà a pusizione di mazzeru è entre in a "mediucrità" fatale di e cose umane, quandu a pensata è u travagliu si trascinanu a tempuralità, quand'è nò pigliemu e cose è l'esseri cum'elli sò, ma ch'ùn rinuncemu à lascià li induv'elli sò. Cusì pudimu riflette o micca. In tutti casi, per forza o di natura, ghjennaghju hè un mese induve quasi tutti i conti sò rimessi à zeru. Si cerca à girà a pagina è scrive ne un' antra, da riparte d'un passu sicuru versu l'avvene. Malgradu e difficultà di a crisa ecunomica chì ghjè sempre quì, ci vole à move si. Chì i nostri auguri, quist'annu, arrichiscinu più chè mai a nostra determinazione è i nostri impegni per luttà à prò di tuttu ciò chì libereghja, unisce è fà ingrandà l'omu. Ci vole à sorte di a scienza fizzione è puru entre in l'azzione. Amparà à tirà in ogni stonda a forza necessaria à e nostre lotte, a sperenza da cuntribuisce à un mondu più bonu, a pace per tutti i populi, a fratellanza è a sulidarità trà a ghjente. Siamu purtatori di sperenza, siamu passatori di sperenza, perchè a sperenza hè a cuntagione pusitiva chè nò devimu pregà à u nostru mondu. Siamu ambiziosi, curagiosi è chjappemu l'uccasione di rinnovu, ogni uppurtunità di dibbattitu, ogni spaziu di trasfurmazione di a sucetà. Tenimu forte! Cari lettori, di core, un felice annu novu per voi tutti è i vostri cari... Cù tanti auguri di pace, benesse, riescita è sopr'à tuttu a salute!

#### Spartimu sta festa storica

U Capu d'Annu hè a festa a più antica di u mondu. Sò i Babilonesi chì anu cuminciatu à celebrà la 4 000 anni fà. Tandu, entria in currispundenza cù a prima Luna Nova, dopu à l'equinoziu di u veranu. In Europa, i Celti facianu Capu d'Annu in l'auturnu, seguitendu un calendariu agriculu è pasturale legatu à u ciclu di e stagione. Si passava cusì in a notte da u 31 d'uttobre à u primu di nuvembre. Dunque, cumu simu ghjunti à fà lu oghje in pienu inguernu ? Dumandemu puru à l'antichi Rumani. Cuntinuavanu, per contu soiu, à celebrà l'annu novu à u mese di marzu, secondu a tradizione urientale. Mà u so calendariu era sempre cambiatu da i sfarenti imperatori. Hè statu sceltu di sincrunizà lu cù u sole. Eppo, in u 46 nanzu à Ghjesu Cristu, Ghjuliu Cesare hà messu in ballu ciò chè nò cunniscimu cumè u "calendariu Ghjulianu" chì hà fattu principià l'annata à u primu di ghjennaghju. Tandu, i Rumani invitavanu à u pranzu i so amichi rigalendusi vasu biancu cù mele, nattere, fichi è fronde di legnu d'oru, cumè auguru di furtuna è di felicità. Eccu l'origine di e strenne! Cù l'aduzzione universale di u calendariu Gregurianu, vulsutu da u Papa Gregoriu XIII in u 1563, u ghjornu di u primu di ghjennaghju cum'è Capu d'Annu hè statu ricunnisciutu in u mondu sanu..

SportEnCorse / Le BILLET DE FELI FILIPPI

# L'AC Ajaccio et le CA Bastia : la descente, et alors ?

la lecture du classement des championnat de France de Ligue 1 et de Ligue 2, nous remarquons, avec un amer goût dans la bouche, que deux clubs corses ferment la marche. En ligue 1, l'ACA a glissé au fil des matchs jusqu'à la lanterne rouge. Les Ours comptent aujourd'hui huit points de retard sur Montpellier, 17e. Un gouffre. A l'étage inférieur, l'escadron noir de Stéphane Rossi n'a de son coté jamais réussi à vraiment décoller. Avec également 9 points au compteur, les Bastiais sont décrochés, à 10 points du premier sauvé. Là aussi, il faudrait un miracle pour se tirer de ce mauvais pas. Pourtant, l'avenir est-il si noir pour ces deux clubs ?



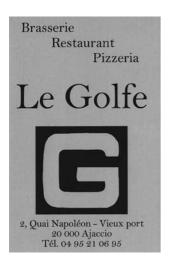
Pour l'AC Ajaccio, la déception est certes grande, mais cela ne remet pas en cause le travail de fond réalisé ses dernières années. Après seize années non stop de professionnalisme (record historique pour un club ajaccien), l'ACA a inauguré son centre de formation, nouvellement agréé. En peu de temps, les formateurs et éducateurs ajacciens ont même réussi à obtenir des résultats plus que satisfaisants, en CFA2, U19 (actuellement en tête de poule sud, réputée la plus relevée de France), U17, et en projetant dans le professionnalisme plusieurs joueurs (Pierazzi, André, et plus récemment Goncalvès, Nadeau et Camara). L'ACA s'est également doté d'un centre d'entraînement composé de locaux et d'équipements divers, et de trois terrains, dont un en synthétique, doté d'une tribune et d'un éclairage et jouxtant le stade François-Coty. Enfin, la dernière tranche des travaux va bientôt commencer, de sorte que le stade Michel-Michel sera inauguré en fin d'année 2014. L'ACA va sans doute descendre en Ligue 2, certes, mais au fil des années, le club présidé par Alain Orsoni aura considérablement renforcé ses fondations, ses structures, au point de ressembler aujourd'hui à un vrai club professionnel. Autant dire que dans ces conditions, et en cas de rétrogradation, les rouges et blancs se sont déjà donnés les moyens de rebondir un jour en Ligue 1. Prévoyants et lucides, les dirigeants acéistes planchent d'ailleurs déjà sur un projet de trois ans pour retrouver l'élite. A moins d'un miracle en mai prochain...

Pour le CA Bastia, la situation est différente. La montée en Ligue 2 n'aura pas permis au club cabiste d'améliorer ses infrastructures. Et pour cause, les joueurs du président Emmanuelli s'appuient sur les installations du stade Armand-Cesari de Furiani. Pas de soucis de ce coté là donc. En revanche, cette montée aura sans doute apporté au CAB une notoriété. Une notoriété somme doute modeste dans le monde professionnel, certes, mais qui marque désormais de son empreinte ce club qui gardera, sauf surprise, son statut professionnel l'an prochain, même en cas de relégation en National. Bien entendu, cela constituerait un avantage certain pour l'escadron noir. Les moyens limités du club cabiste et surtout le manque d'expérience de son effectif à ce niveau sont sans doute les raisons des difficultés actuelles. Mais justement, cette saison en Ligue 2, au-delà du symbole que cela représente pour le football corse, aura permis de toucher du doigt le haut niveau, d'engranger de l'expérience à tous les niveaux. De la sphère dirigeante, au staff, jusqu'aux joueurs. Vu sous angle, le pain semble moins noir. Dans cette aventure, le CAB n'a pas perdu son âme, évitant les dangers de la folie des grandeurs, tout en continuant à travailler dans les étages

Il est vrai qu'il reste encore beaucoup de matchs à jouer, pour l'ACA et le CAB, avant la fin de la saison en cours, et peut-être que rien n'est perdu. Le football corse nous a habitué à bien des exploits ces dernières décennies, alors sait-on jamais... Mais dans le cas contraire, nul doute que ces deux clubs semblent avoir encore de beaux jours devant eux.



Informateur Corse Nouvelle - N°6407







### Pace e Saluta

Auguri di successu e di riuscita cullettiva e individuale per l'annu novu, l'auguri fatti di a Squadra "Annunzie ghjudizarie e legali" di ICN Informateur Corse Nouvelle a tutti i prufessiunali...

Autorità publiche, Presidenti, Merri, Dirighjenti di Cullettivà territuriale, Presidenti, Magistrati e Cancellieri di Tribunali e Tribunali di Cummerciu. Presidenti e dirighjenti di e Cumpagnie Cunsulare, Cammere di Cummerciu e d'Industria, Cammere di i Mistieri, Cammere d'Agricultura, di l'Istanze Urdinale di e prufessionne Ghjuridiche e Cuntabile, di i Scalelli di l'Avvucati infiancherizzati a a Corte, di i Nutari, di l'Usceri di Ghjustizia e di l'Urganismi prufessionnalli ecunomichi...

In u 2014, resteremu a u vostru serviziu e continueremu a offrivi i migliori primuri pè l'esecuzione di e vostre cumande. Ghjè sempre a l'uffiziu postu 1 carrughju Miot 20200 BASTIA, a u telefonu **04 95 32 89 92** che saremu dispunibile, ascoltandovi, e, da telecopia **04 95 32 02 38** o da currieru elettronicu *al@informateurcorse.com* 

### Bonne et heureuse année 2014

Vœux de succès et de réussite collective et individuelle pour cette Nouvelle Année 2014 sont les souhaits que formule l'Équipe «Annonces judiciaires et légales» de ICN Informateur Corse Nouvelle pour tous les professionnels...

Autorités publiques, Présidents, Maires, dirigeants de Collectivités territoriales, Présidents, Magistrats, Greffiers des Tribunaux et Tribunaux de Commerce, Présidents et dirigeants des Compagnies Consulaires, Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers, Chambres d'Agriculture, des instances Ordinales des professions Juridiques et Comptables, des Barreaux des Avocats près la Cour, des Notaires, des Huissiers de Justice et des organisations professionnelles économiques...

En 2014, nous demeurerons à votre service et continuerons à vous offrir les meilleurs soins pour l'exécution des instructions que vous nous communiquerez.

C'est toujours sur place aux horaires du bureau au 1, rue Miot, (2ème étage)

20200 BASTIA, par téléphone au **04 95 32 89 92** que nous serons disponible à votre écoute, et par télécopie au **04 95 32 02 38** ou sur notre mail : al@informateurcorse.com

- Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé pour l'année 2014 par Décision gouvernementale à 4,04 €. (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis sur demande aux annonceurs).
- Per u 2014, e stabilitu u prezzu di a linia d'annunziu legale dopu decisione guvernamentale di 4,04 €. (Si passerà di listessa manera per a calibratura, puderemu mandà una nota d'infurmazione nant'à stu sugettu à i prufessiunali chì ne feranu a dumanda).

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia du 21/10/2013, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant societe par actions simplinee presentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : FPV SUALI - Siège social : 21, boulevard Paoli - 20200 Bastia. Capital social : 1000 euros, en numéron de la capital social : 1000 euros en numéron de la capital social : 1000 euros en numéron de la capital social : 1000 euros en numéron de la capital social : 1000 euros en numéron de la capital social : 1000 euros en numéron de la capit raire. Objet : Le développement, le financement, la construction et l'exploitation de tous projets d'énergie renouvelable et plus particulièrement le développement, le financement, la construction et l'exploitation d'une installation photovoltaïque si-tuée sur la commune de tuée sur la commune de Santo-Pietro-Di-Tenda(20246). **Durée :** 99 ans. **Cession des actions :** Dans l'hypothèse où un associé souhaite accepter une offre faite de bonne foi par un-Tiers et portant sur la cession de tout ou partie de ses titres, le cédant s'engage à permettre aux autres associés d'exercer sur les titres cédés un droit de préemption. Admission aux assemblées et vote: Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Président : Akuo Corse Energy Solar, SAS au capital de 37.000 euros, 21 boulevard Paoli, 20200 Bastia, RCS Bastia 808 186 338. Directeur général : M. Christian CHIARI, 6 Cardo Village 20200 BASTIA. Commissaire aux comptes Titulaire : KPMG Audit, département de la société KMPG SA, 1 cours Valmy 92923 Paris la Défense Cedex, RCS NANTERRE 775 726 417, Codex, RCS NANTERRE 7/5 /26 41/7, Commissaire aux comptes Suppléant : KMPG AUDIT NORD, SAS, 159 avenue de la Marne 59700 MARCQ-EN-BA-ROEUL, RCS LILLE METROPOLE 512 773 656. La société sera immarticulée au registre du commerce et des sociétés de Bastia



N° 02

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 30 décembre 2013, il a été constitué une so-

Dénomination sociale :

IMMOBILIER CALVI
Siège social : Les Hameaux de Calen-

zana 3, Lieu-dit Camellu, 20214 Calenzana Forme: SARL

Capital: 7000 euros
Objet social: L'activité d'agence immobilière sous réserve d'obtenir les autori-sations administratives nécessaires, notamment l'activité de transactions im-mobilières, l'activité d'administration de biens et de gestion immobilières, toutes prestations annexes à cette dernière activité, le conseil et l'assistance en matière financière et immobilière.

Gérance: Mademoiselle Delphine Benedetti, Les Hameaux de Calenzana 3, Lieu-dit Camellu, 20214 Calenzana

Durée : 99 ans à compter de son immatri-culation au RCS de Bastia

Pour avis.

N° 03

#### **D1976**

Société Civile Capital: 1000 euros Siège : 23, Avenue Impératrice Eugénie 20000 Ajaccio (Corse du Sud)

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte S.S.P. en date à AJACCIO du 18 Décembre 2013, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée les caractéristiques sont les suivantes: Forme : Société Civile

Dénomination : D1976
Siège social : 20000 AJACCIO (CORSE
DU SUD) - 23, Avenue Impératrice Eugénie
Objet : La Société a pour objet l'acquisition de la propriété ainsi que l'administration de tout bien dont elle deviendra

propriétaire

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Transmission de parts : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts

Capital : 1000 €uros divisé en 100 parts

de 10 €uros chacune, entièrement libéré
Apports : Exclusivement en numéraire **Gérance :** Est nommé premier Gérant de la Société pour une durée illimitée, Monsieur **Daniel DODDOLI** demeurant à AJACCIO 20000 (CORSE DU SUD) - 1, Rue Général LEVIE.

La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Aiaccio.

Pour avis. La Gérance

N° 04

#### A PIAZZUCCIA

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 1000 euros Siège social : Quartier Mormorana, BP 12 20290 Borgo

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 16 décembre 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabi-

Dénomination sociale : A PIAZZUCCIA Siège social : c/o Didier PAOLI, Quartier Mormorana, BP 12, 20290 Borgo Objet social : La création puis l'exploita-

tion d'un fonds de commerce de glacier, salon de thé, crêperie.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social: 1000 euros

Gérance : Monsieur Jean-Pierre GRA-**ZIANI**, demeurant Immeuble TORRI-CELLA - Bat 3 - 20620 BIGUGLIA. Monsieur **Didier PAOLI**, demeurant Résidence MORMORANA - BP 12 - 20290

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance

N° 05

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date à NICE du 18/12/2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SARI

**Dénomination: AEGS HOLDING** 

Siège : BORGHIO DI CODA VOLPE 20233 SISCO

**Objet :** Acquisition, cession, détention et gestion de droits sociaux et titres de sociétés exerçant l'activité de restaurant, brasserie, bar et pizzeria : assistance administrative, commerciale, comptable, financière et technique et toutes prestations de services en général auprès des filiales. Capital: 2.000 €

Durée: 99 ans à compter de son imma-

triculation au RCS de Bastia **Gérant :** M. **Steve EMMANUELLI** demeurant BORGHIO DI CODA VOLPE 20233 SISCO

N° 06

#### **AVIS DE CONSTITUTION** DE LA SAS LE 1973

Suivant acte sous seing privé en date du 14 décembre 2013, à Sainte Lucie de Porto-Vecchio, il a été constitué une société présentant les caractéristiques sui-

Dénomination : LE 1973

Forme sociale : : Société par actions

simplifiée (SAS)

Capital: 1000.00 € Euros

Société à capital fixe Siège social : RN 198 - 20144 Sainte

Lucie de Porto-Vecchio

Objet : L'exploitation d'un salon de thé, snack, bar à vins, point chaud, dépôt de pain. Et toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobi-lières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réa-

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation

Président de la société :

Immatriculation: Ajaccio

Le Président.



N° 07

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia du 21/10/2013, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomi-nation sociale : FPV PRUNELLI - Siège social : 21, boulevard Paoli, 20200 BAS-**TIA. Capital social: 1000 euros, en numéraire. Objet: Le développement, le financement, la construction et l'exploitationde tous projets d'énergie renouvelable et plus particulièrement développement, le financement, construction et l'exploitation d'une installation photovoltaïque située sur la commune de Prunelli di Fiumorbo (20243). **Durée :** 99 ans. **Cession des actions :** Dans l'hypothèse où un associé souhaite accepter une offre faite de bonne foi par un Tiers et portant sur la cession de tout ou partie de ses titres, le cédant s'engage à permettre aux autres associés d'exercer sur les titres cédés un droit de préemption. Admission aux assemblées et vote: Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. **Président : Akuo Corse** Energy Solar, SAS au capital de 37.000 euros, 21, boulevard Paoli 20200 Bastia, RCS Bastia 808 186 338. **Directeur gé**néral : M. Christian CHIARI. 6. Cardo village, 20200 BASTIA. Commissaire aux comptes Titulaire : KPMG Audit, département de la société KMPG SA, 1 cours Valmy 92923 Paris la Défense Cedex, RCS NANTERRE 775 726 417, Commissaire aux comptes Suppléant : KMPG AUDIT NORD, SAS, 159 avenue de la Marne, 59700 MARCQ-EN-BAROEUL, RCS LILLE METROPOLE 512 773 656 La société sera immatriculée au regis tre du commerce et des sociétés de

N° 08

#### **AGRUMICORSI**

Société par actions simplifiée Au capital de 8000 euros Siège social : Lieu-dit CUTAGHJOLU, 20240 Ghisonaccia

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à GHISONACCIA du 04 décembre 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : Siège: Lieu-dit CUTAGHJOLU, 20240

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital: 8000 euros

Objet: La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles.

Président: Monsieur FOUILLERON Fabrice, demeurant Lieu-dit Cutaghjolu, 20240 Ghisonaccia

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia Pour avis, Le Président

N° 09

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Propriano du 19/12/2013, enregistré au SIE de Sartène le 20/12/2013, b° n° 2013/495, case n°1, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques

#### Dénomination : SARL TRANSPORTS

Objet: Transport de marchandises, organisation et commissionnaire en transport, location camions et véhicules de transport avec ou sans chauffeur

Capital : 120.000 euros Siège social : Mairie de Sollacaro, 20140 Sollacaro

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio

Gérance : Monsieur Christophe Haute-

**feuille,** demeurant 1, Chemin des Gonagues, 13190 Allauch

Pour avis, la gérance

N° 10

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 21/11/2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société Civile Immobilière
Dénomination sociale: GRANDVAL
Siège social: 19, Lotissement l'Orée du
Lancone, 20620 BIGUGLIA

Objet social: Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers Durée de la Société : 99 ans à compter

de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S. Capital social : 166.000 €uros

Gérance : Madame Sylvie, Marie-Josée AUPEST (épouse FILIPPI) demeurant 19, Lotissement l'Orée du Lancone,

20620 BIGUGLIA, Immatriculation de la Société au R.C.S. de Bastia

La Gérance.

N° 11

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé, en date du 19 décembre 2013, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination :

MARBRERIE CUBADDA

Capital: 1000 euros

Siège: Lotissement Castellaccio, 20220 Monticello

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement : La marbrerie

Durée: 99 ans

courriel: al@informateurcorse.com

Président : M. Jean Louis CUBADDA demeurant Lotissement Castellaccio, 20220 MONTICELLO Immatriculation : Au RCS de Bastia.

ABPM Avocats

Holdiparc 5 - Rue Bellum Villaré Parc Tertiaire de la Croix - BP 70507

60205 COMPIEGNE CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en

date à ZONZA (Corse du Sud) du 20 Dé-cembre 2013, il a été constitué une so-

ciété présentant les caractéristiques

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : PIN SOLEIL
Siège : Résidence "COTE PLAGE" PINARELLO - Appt 13, 20124 ZONZA
Objet : La parahôtellerie, la location

meublée assortie ou non de prestations de services, l'acquisition, la vente, la lo-

cation nue de tous biens immobiliers à

condition qu'elle représente un caractère

accessoires à l'activité principale et qu'elle en constitue le complément indis-

sociable, et plus généralement toute ac-

tivité s'y rapportant, l'activité de marchand de biens ; **Durée :** 99 ans à compter de son imma-

Gérance : Madame Sylvie BRIGANT

demeurant, 50, Quai Alphonse Le Gallo à BOULOGNE BILLANCOURT (92)

Immatriculation de la Société au RCS

N° 20

**AVIS DE CONSTITUTION** 

Aux termes d'un acte sous seings privés

en date à Porto-Vecchio du 15/10/2013, il a été constitué une société présentant

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :
COLOMBANI EMOKE ARCHITECTE

Siège : 21, Route de Bastia, La Trinité 20137 PORTO VECCHIO

**Durée :** quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Re-

Objet : L'exercice de la profession d'ar-chitecte

Président : Madame Emöke COLOM-

BANI - demeurant 21, Route de Bastia, La Trinité, 20137 PORTO VECCHIO,

La Société sera immatriculée au Registre

N° 21

**SCI JEAN-FRANCOIS** 

**ET HUGO** 

**AVIS DE CONSTITUTION** 

Aux termes d'un acte sous seing privé en

date du 07-12-2013 fait à Porto-Vecchio

il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

JEAN-FRANCOIS ET HUGO
Siège social : LIEU-DIT CORBA BALA

20137 PORTO VECCHIO. **Objet :** La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion de tous

biens immobiliers à usage d'habitation ou

Plus généralement toutes opérations fi-

nancières pouvant se rattacher directe-

ment ou indirectement à l'objet social v

compris la prise de participation dans

Durée : 99 ans à compter de son imma-

triculation au Registre du Commerce et

Capital: 1000 euros entièrement libéré. Gérant: Pour une durée illimitée:

Monsieur NAPOLI JACQUES né le 23-

04-1965 à BASTIA (2B), demeurant Lieu-dit CORBA BALA - 20137 Porto-Vecchio,

de nationalité française ; Immatriculation : Au registre du com-merce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis

la gérance

professionnel destinés à la location.

toutes sociétés.

des Sociétés

Forme: Société Civile Immobilière

Pour avis - La Présidente

du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

gistre du commerce et des sociétés Capital : 40.000 €uros

les caractéristiques suivantes

Pour avis

triculation au RCS

Capital: 1000 euros

d'Aiaccio

ABPM COMPIEGNE

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 12 décembre 2013, enregistré au service impôts entreprises de PORTO VEC-CHIO le 23 décembre 2013, bordereau 2013/449, case n°8, il a été constitué une société :

Dénomination sociale : SCI FRAMA Siège social : SARI SOLENZARA (20145) Immeuble Morazzani, chez Marie-Thérèse Morazzani

Forme : Société Civile Capital : 1.000 euros

Objet social: Acquisition, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participa-tion dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au fi-nancement des acquisitions ou au paiement de coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, la vente de terrains ou biens et droits immobiliers.

Gérance : Monsieur François Mathieu GHIPPONI, VIX, 20240 VENTISERI et Monsieur Franck Alexis Antoine, Route de Sari. 20145 SARI SOLENZARA Durée: 99 ans à compter de son imma-

N° 13

triculation au RCS d'Ajaccio.

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 décembre 2013, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes

Forme : Société Civile Immobilière Dénomination sociale : ACCEDD

Durée : 99 ans Siège social : Chez Monsieur Jean Paul DELPINNA, Capu di Lecci, 20137 Lecci Capital social : 100,00 €

Objet: La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger, l'acquisition, la construction et la gestion de tous biens

immobiliers qui lui sont propres.

Président: Monsieur LE TENNIER Didier demeurant, Lieu dit Suartello, Route de Renaghjolo, Palavesa, 20137 Porto-Vecchio.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis - Le gérant

N° 14

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte du 30 décembre 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes Dénomination : PATRIMONIO - Résidence Aghianella 2

Forme : Société Civile de Construction

Objet : La construction puis la vente en totalité ou par fractions d'immeubles col-lectifs ou de maisons individuelles à usage principal d'habitation, de leurs annexes et dépendances, et des équipements collectifs destinés au service des occupants de ces immeubles et notamment, l'acquisition, la prise à bail à construction, de terrains ou de volumes dans l'espace, notamment sur le territoire de la commune de PATRIMONIO.

Siège social : Immeuble l'Expo - Av. de la Libération - 20600 Bastia

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans à compter de l'immatricu-lation au RCS de Bastia.

Immatriculation : au RCS de Bastia (en cours)

A l'issue de la signature des statuts, les associés ont désignés comme premier gérant : La société «LE LOGIS CORSE» Société Anonyme Coopérative de Pro-duction d'Hlm à capital variable.

Siège social : Immeuble l'Expo - Avenue de la libération - 20600 BASTIA - Immatriculée sous le n° 310 288 568 au RCS

Représentée par son Directeur Général Monsieur FIESCHI Jacques.

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Afa du 23/12/2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

Forme: Société par actions simplifiée Dénomination :
INFINIE NATURE DECO VEGETALE

Sigle : INDV

Siège: Lieu dit Radica 20167 AFA

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital: 5.000 €uros

Objet : Création d'objets de décoration,

végétal ou minéral

Président : Monsieur François FAG-GIANELLI, demeurant Lieu dit Radica

La Société sera immatriculée au B.C.S. d'Aiaccio

Pour Avis - Le Président

N° 16

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 6 décembre 2013, il a été constitué une so-

Dénomination sociale :

CAJACCIEN Siège social: 38, rue Cardinal FESCH.

20000 Ajaccio Forme : SARI

Nom commercial : Praiaz, Independan-

Cenital : 10.000 €

Objet social : COMMERCE DE DETAIL
DE LA CHAUSSURE, VETEMENTS ET

ACCESSOIRES

**Gérance :** Monsieur **Jean-Jacques SERRE**, 1200 Saunier Vieux, 83420 La Croix Valmer

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Aiaccio

N° 17

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 6 décembre 2013, il a été constitué une so-

Dénomination sociale :

Siège social: 8, rue Pasteur, 20137

Porto Vecchio Forme · SARI

Nom commercial : Praiaz, Independan-

Capital : 10.000 €

Objet social: COMMERCE DE DETAIL DE LA CHAUSSURE, VETEMENTS ET **ACCESSOIRES** 

Gérance : Monsieur Jean-Jacques SERRE, 1200 Saunier Vieux, 83420 La Croix Valmer

**Durée :** 99 ans à compter de son imma-triculation au RCS de Ajaccio

N° 18

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casalabriva du 17/12/2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MILLESIMES ET COLLECTIONS

Siège: Chez Madame Pauline ABBA-TUCCI, Quartier Campana, Village, 20140 Casalabriva

**Durée**: quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital: 2.000 €uros

Objet : Achat et vente de vins, vieillissement et stockage de celui-ci,

Président: Monsieur Jean-Charles, Nicolas ABBATUCCI demeurant Lieu dit Chiesale, Pont de Calzola, 20140 CASA-

La Société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio

Pour Avis. Le Président



suivantes :

**AVIS DE CONSTITUTION** 

Aux termes d'un acte authentique en date du 17 décembre 2013, il a été constitué une société :

Dénomination sociale :

LA MARLOTTE
Siège social : Lieu dit PASTORECCIA,
20235 CASTELLO-DI-ROSTINO

Forme : Société Civile Immobilière Sigle : LA MARLOTTE Capital: 1000 EUR

Objet social: Location d'immeubles
Gérant: Madame FREDERIQUE
CHANCY EP LACOMBE, Lieu dit Pastoreccia, 20235 CASTELLO-DI-ROSTINO Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

N° 23

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 19/12/2013, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

Institut Corse de Formation
Objet social : La société a pour objet la formation des élus, la formation professionnelle, l'enseignement et la formation à destination de tous publics.

Siège social : Plaine de PERI, lieu-dit confina, 20167 PERI

Capital: 1000.00 euros Durée : 99 ans

Président : Mme Carine ARRIGHI-FOU-REAU, plaine de PERI, lieu-dit confina

20167 PFRI

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 6 décembre 2013, il a été constitué une so-

Dénomination sociale :

PRAIAZNOTE 2A
Siège social : 18 rue Camille de Rocca, 20137 Porto Vecchio

Forme: SARL

Nom commercial : Praiaz, italia inde-

pendance Capital: 10000 EUR

Objet social : COMMERCE DE DETAIL DE LA CHAUSSURE, VETEMENTS ET ACCESSOIRES

**Gérance :** Monsieur **Jean-Jacques SERRE**, 1200 Saunier Vieux, 83420 La Croix Valmer

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio



N° 25

#### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SASU : "ASTRAGALE Architectures" au capital de 2000 EUR

Siège social : Piazza di a chjappa Penta village - 20213 Penta di Casinca Objet : L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste et en particulier de la fonction de maître d'oeuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

Durée: 99 ans à compter de l'immatricu-

lation au RCS de Bastia

Gérant : M. BRUNSTEIN MARC demeurant piazza di a chjappa - Penta village -20213 Penta di Casinca, nommé pour une durée indéterminée.

Société Civile au capital de 2.785.200 euros Siège social : chez Monsieur Paul TROJANI 5, allée des Martinets, Tinturaghju 20600 Furiani

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Furiani du 16 décembre 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : 3T Siège social : chez Monsieur Paul TRO-

JANI, 5, allée des Martinets, Tinturaghju, 20600 Furiani

Objet social : Société holding animatrice de groupe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social: 2.785.200 euros, constitué à concurrence de 987 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 2.784.213 euros au

concurrence de 2.784.213 euros au moyen de l'apport de droits sociaux. **Gérance :** Monsieur **Paul TROJANI** (demeurant à FURIANI (20600), 5, allée des Martinets, Tinturaghju), et Monsieur **Pascal TROJANI** (demeurant à BIGU-GLIA (20620), hameau d'Ortale, route

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La gérance.

#### **MODIFICATION GERANT**

N° 27

#### S.C.P. Patrick FOUQUET, Béatrice DOMINICI, **Corinne FOUQUET** ANTONIOTTI,

Notaires associés 20200 VILLE DE PIETRABUGNO Toga, Immeuble le Napoléor

Aux termes d'un acte reçu par Me Béa-Aux termes d'un acte reçu par me bea-trice DOMINICI, notaire associé à VILLE-DE-PIETRABUGNO, le 12 Décembre 2013, enregistré le 19 Décembre 2013, Bordereau n°2013/1480, Case n°1, il a été constaté le changement de gérant de la société dénommée SCI CORINNE, Société Civile Immobilière, au capital de 762,24 €, ayant son siège social à 20290 BORGO, Parc de Purettone, Allée Bleue, immatriculée au RCS de BASTIA sous le

immatriculée au RCS de BÁSTIA sous le numéro 411.478.308
\* Ancien gérant: Monsieur Maurice Pierre Michel ROMEYER-DHERBEY, demeurant à BORGO (20290) Mare e Monte, 78, Route du Monte Cinto. Né à BASTIA (20200) le 01 juillet 1953.
\* Nouveau Gérant: Madame Corinne Françoise GAUTHIER épouse de Monsieur Maurice Pierre Michel ROMEYER-DHERBEY, demeurant à BORGO (20290) Mare e Monte, 78, Route du Monte Cinto. Née à ETAMPES (91150) le 17 septembre 1964. 17 septembre 1964.

Le nouveau gérant exercera ses fonc-tions conformément aux pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes des statuts.

Pour insertion. Me Béatrice DOMINICI.

N° 28

#### **KALLISTE IMMOBILIER**

SARL au capital de 8000 Siège social : Pont de Castirla Ponte-Leccia, 20218 Morosaglia 512 067 091 RCS de Bastia

L'AGE du 18/12/2013 a nommé en qualité de gérant M. PIERAGGI PAUL LOUIS, demeurant PONT DE CASTIRLA, 20218 Morosaglia en remplacement de Mme GAZZANIGA NATHALIE, à compter du 21/12/2013. Modification au RCS de Bastia.

N° 29

#### **ANCORA**

RCS Bastia 439 290 065

L'Assemblée générale extraordinaire du 01-12-2013 a voté à l'unanimité les réso-

lutions suivantes : 1 - A compter du 01-12-2013, les gérants

ne sont plus statutaires.

2 - A compter du 01-12-2013 à 0 heure
Monsieur EMMANUELLI Antoine, né le MONSieur EMMANUELLI Antoine, ne le 07-07-1957 à Bastia (2B) demeurant Villa Saint Antoine - 21, BD Benoîte Danesi - 20200 BASTIA, de nationalité française, est nommé gérant de la société pour une durée illimitée. Il remplace Monsieur EMMANUELLI Petru-Maria démissionnaire avec effet au 30-11-2013 à minuit, pour convenances personnelles.

- L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia

Pour avis, la gérance

N° 30

#### **SILAO**

Société à Responsabilité Limitée Capital : 5000 €uros Siège social : Place de la Mairie - 20167 Alata R.C.S. Aiaccio B 537 750 606

Suivant décision du 18 Décembre 2013 l'assemblée générale a pris acte de la dé-mission de Monsieur Emmanuel SICU-RANI demeurant à AJACCIO, avenue Nicolas PERALDI, de ses fonctions de co-gérant. Cette démission sera effective le 31 Décembre 2013.

Mademoiselle Laora SICURANI assume seule la gérance de la Société.

Pour avis,

N° 31

#### **SARL TAVERA TRAVAUX**

SARL au capital de 7.500 €uros Siège social : Lieu dit Ceppu 20163 Tavera - 452 048 986 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2013, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mlle Marie-Thérèse BASTIANAGGI de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Paul, Marie BASTIANAGGI, demeurant Lieu dit Ceppu, 20163 TA-VERA, pour une durée illimitée à compter du 01/07/2013.

L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Mlle Marie-Thérèse BASTIA-NAGGI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui Monsieur Paul, Marie BASTIANAGGI.

Pour avis - La Gérance



N° 32

#### **SCI CORSE INVEST**

Société Civile au capital de 200 euros 12, rue Saint Jean Baptiste 20169 Bonifacio RCS Ajaccio : B 750 240 020

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2013, la collectivité des associés a nommé Mademoiselle Quere Magali, née le 27 janvier 1983 à Bonifa-cio, demeurant, 11, rue Saint Jean Baptiste, 20169 Bonifacio, Gérant de la société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Robin Antoine, démissionnaire.

Pour avis, la gérance.

#### MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 33

#### DOMAINE DE PIETRELLA

SARL au capital de 10.000 €uros Siège social : Lieu dit Cavone Chai de Baléone - 20167 Afa RCS Ajaccio 534 080 429

Aux termes d'une décision en date du 16/12/2013, la gérance de la Société à Responsabilité Limitée DOMAINE DE PIETRELLA a décidé de transférer le siège social du Lieu dit Cavone, Chai de Baléone, 20167 AFA au Lieu dit Cavone, Chai de Baléone, 20167 MEZZA-VIA (commune d'Afa) à compter du 01/12/2013, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis - La Gérance

N° 34

#### **AVIS**

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 2/12/2013, le siège social de la société RIVIERA ENERGIE SARL au capital de 1000 €, Hameau de Morta, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO (RCS BASTIA 509 934 063), a été transféré à ST LAURENT DU VAR (06700), Parc de la Tour des Iscles, 947 ch des **Iscles.** Les formalités de dépôt et de nouvelle immatriculation seront effectuées au RCS D'ANTIBES, dont dépendra désormais la société.

Pour avis, La gérance.

N° 35

#### VINS SELECTION PH K

SARL au capital de 100 Euros Siège social : Lieu-dit Morta Majo, 20253 Patrimonio - 752 854 372 RCS Bastia

Par AGE du 12 décembre 2013, il a été décidé de transférer le siège social chez Cese Domiciliation Commerciale, 9 avenue Verdier, 92120 MONTROUGE, à compter du même jour. Radiation du RCS de BASTIA et immatriculation au RCS de NANTERRE

### MODIFICATION CAPITALSOCIAL

#### **CORSE ISOPLAQUAGE**

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 500 euros Siège Social : Lotissement Pietrosella Villa 32 - 20167 Alata - Ajaccio R.C.S 500 809 280

#### **AVIS**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date à Alata du 20 décembre 2012, le capital de la SARL Corse Isoplaquage a été porté de 500,00 € (cinq cents euros) à 10.000,00 (dix mille euros) par incorporation d'une somme figurant au compte « Réserves facultatives ».

La valeur nominale des parts sociales de la société a été portée corrélativement de 5,00 € (cinq euros) à 100,00 € (cent euros).

L'article 7 des statuts a été modifié

#### comme suit : \* Ancienne rédaction ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de

500 Euros. Il est divisé en 100 parts de 5 euros chacune, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leurs apports res-pectifs, à savoir :

\* Nouvelle rédaction :

ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL :

Aux termes de l'acte constitutif de la so-

ciété et de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 20 décembre 2012, le capital social est fixé à la somme de 10.000,00 € (dix mille euros). Il est divisé en 100 parts de 100,00 € (cent euros) chacune, sous-crites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leurs apports respectifs, à savoir : Le reste de l'article demeurant inchangé

Le gérant,

N° 37

#### **SAS RESTONICA VOYAGES**,

Société par actions simplifiée Au capital de 15.500 euros Siège Social : 28, Cours Paoli 20250 Corte - R.C.S. Bastia B 794 147 116

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26.12.2013, il a été décidé une augmentation de capital de 20.000 euros par souscription en nu-méraire, ce qui entraine la publication

des mentions suivantes :

\* Ancienne mention - Capital :

15.500 euros

\* Nouvelle mention - Capital :

35.500 euros RCS : Bastia

Pour avis,

N° 38

#### **AVIS**

Par AGE du 20 novembre 2013, les associés de la société "SAINTE ANNE" SARL au capital de 1000 EUR dont le siège est à PENTA DI CASINCA (20213) - ZA de Folelli, BP 54, (503 199 127 RCS BASTIA), ont décidé d'augmenter le ca-pital social de la somme de 1000 EUR par apports en numéraire. Nouveau ca-pital: 2000 EUR. Les articles 6, 7 et 8 des statuts sont modifiés en conséquence. L'inscription modificative sera faite au RCS de Bastia.

#### MODIFICATION **OBJET SOCIAL**

N° 39

#### **SARL GETAC**

Capital : 7500 euros iege social : Ld Dispensa 20230 San Giuliano

#### **MODIFICATION OBJET SOCIAL**

Objet : La réalisation par tout moyen de tous travaux terrestre ou immergé et ac-tion liés à l'aménagement des eaux de baignade, des plages et du littoral, des eaux de mouillages, des cours d'eau, des surfaces humides, ports de plaisances, de toutes activités concernant la vente, l'installation ou la mise à disposition né-cessitant des barges flottantes (événe-mentiel sur barge, événementiel pyrotechnique sur barge, barge loisir, barge de travail, etc.) et d'aménagement de structures de loisirs flottantes ou non flottantes, de toute réhabilitation terrestre (nettoyage décharges sauvage, débrous-saillage divers,...) ainsi que toute étude se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Le reste de l'article reste inchangé.



#### **MUFRAGGI CONSEIL**

Sigle : "M.J.P. CONSEIL"

S.A.R.L. au capital de 1.206.000 €uros
Siège social : 44, Allée du Maquis
20166 Pietrosella R.C.S. : Ajaccio 483 313 862

Aux termes d'une délibération en date du 03/12/2013, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de "Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

#### **AVIS**

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 28/06/2013, l'objet social de la société RIVIERA ENERGIE SARL au capital de 1000 € dont le siège social est Hameau de Morta, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO (RCS BASTIA 509 934 063), a été modifié pour être désormais : Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative se-ront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis, La gérance

#### **MODIFICATIONS STATUTAIRES**

#### SCI SOL

Société Civile au capital de 1524,49 € Siège social : Route d'Antisanti 20270 Aleria - 429 987 332 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal du 30 novembre 2013, l'Assemblée Générale Ex-

- traordinaire a décidé :
   de transformer la Société en Société en nom collectif à compter du 30 novembre 2013,
- de modifier l'objet social pour y adjoindre : la location en meublé ; profes-sionnelle ou non ; l'acquisition de meubles, équipements et aménagements destinés à garnir les locaux ; la gestion des locaux sous toute ses formes, incluant la location par bail commercial, l'activité hôtelière ou para-hôtelière : in cluant ou non la fourniture de prestations telles que le petit-déjeuner, le nettoyage des locaux, la mise à disposition du linge de maison, l'accueil de la clientèle.

  - de prendre acte de la démission, de Monsieur Clisthen GUILLOT de sa fonction de la company de la co
- tion de gérant.
- de nommer CLIO GESTION, Société civile au capital de 1524,49 € ayant son siège social Route d'Antisanti, 20270 ALE-RIA, RCS Bastia D 384 621 470 représentée par Monsieur Even GUILLOT demeurant Route d'Antisanti 20270 Aleria. La société CLIO GESTION est aussi associé unique.
- de procéder à une refonte complète des statuts

Mention au RCS de Bastia.



N° 43

#### **OPTIQUE BALAGNE**

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 7622,45 euros Siège social : Immeuble San Angelo 20220 Ile-Rousse R.C.S de Bastia nº 392 569 034

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2013.

Madame BOULANGER Capucine a été nommée Gérante en remplacement de Monsieur BOULANGER Serge, démissionnaire pour motifs personnels, à compter du 1er novembre 2013.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

\* Ancienne mention : Gérance : Monsieur BOULANGER

Serge, demeurant à Monticello - 20220 lle Rousse.

\* Nouvelle mention : Gérance : Madame BOULANGER Ca-

pucine, demeurant chemin de l'Ortale à Monticello - 20220 lle Rousse.

Le capital social a été augmenté de 42.377,55 euros par incorporation de réserves, et le nombre de parts passé de 500 à 5000.

L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence.

\* Ancienne mention

Capital: 7622,45 euros divisé en 500

Nouvelle mention

Capital: 50.000 euros divisé en 5000

#### **BERNARD DESVIGNES ET FILS-CAMPING BELLA VISTA**

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 11.750 euros Siège social : Route de Pietra Maggiore 20260 Calvi R.C.S. de Bastia nº 389 548 496

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2013, il résulte que : La dénomination de la société est modi-fiée, portant modification de l'article 3 des

- Anciennement : Bernard Desvignes et

- Nouvellement : Bernard Desvignes et Fils - Camping Bella-Vista

- Nouvellement : Camping Bella-Vista
Le capital a été augmenté de 19.300 (dixneuf mille trois cents) euros, pour être porté à 31.050 (trente et un mille cinquente) quante) euros, par apport en nature. Les articles 7 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.

\* Ancienne mention : Capital: 11.750 euros, divisé en 4700 parts de 2,50 euros chacune.

Nouvelle mention Capital: 31.050 euros, divisé en 12.420 parts de 2,50 euros chacune. Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 45

#### **CANOPY-ASTEROPE**

SARL au capital de €.100 Siège social : 131 bd de Sébastopol 75002 Paris 529 859 548 RCS Paris

L'AGM en date et à effet du 19.12.2013 a : L'AGM en date et a effet du 19.12.2013 à : transféré le siège social du 131, bd de Sébastopol, 75002 Paris au Village, 20251 Pancheraccia et modifié corrélativement l'article 4 des statuts, nommé en qualité de gérant, M. Michael Coudyser, 6, rue Hoche, 78000 Versailles, en remplacement de M. Fabrizio Nastri démissionnaire. La société sera désormais immatriculée au RCS de Rastia. immatriculée au RCS de Bastia.

#### **VENTE DE FONDS** DE COMMERCE



N° 46

#### **B. LEONELLI**

Avocat - 5, Rue César Campinchi 20200 Bastia Tél. 04.95.31.69.67/Télécopie 04.95.32.79.15

#### **VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 19 Décembre 2013, enregistré à BASTIA le 20 décembre 2013, Bordereau n°2013/1481, Case n°1, la Société « **BOULANGERIE FIOR DI MACCHI**A » SARL au capital de 7.622,45 € dont le siège social est à BASTIA (20200) Fior di Macchia - Chemin du Forcone, a cédé à la Société « VA-LERY PANIFICATION », société à responsabilité limitée au capital de 22.867,35 € dont le siège social est à BRANDO (20222) lieu-dit « E Canne » POZZO VILLAGE, un fonds de commerce de dépôt de pain, vente de pâ-tisseries, viennoiseries à l'enseigne

- « Boulangerie Pâtisserie AGOS-TINI Daniel », exploité à ERBALUNGA (20222) BRANDO, moyennant le Prix de
- 170.000 €, s'appliquant:
   Aux éléments incorporels pour la somme de 151.427,00 €
   Au matériel pour la somme de
- 18.573,00 €

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 21 décembre 2013.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélemy LEONELLI Avocat, à BASTIA (20200) 5 rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion. L'Acquéreur.

#### **AVIS**

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 19 décembre 2013 enregistré le 20 décembre 2013 au Service des Impôts des Entreprises d'Ajaccio, borde-reau numéro 2013/1007, case numéro 5, la société PROCOP SARL, au capital de 5000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 531683415, domiciliée 5, rue du Roi de Rome, 20000 AJACCIO re-présentée par GALEANI Lucien, **a cédé** à la société SARL NIELUCCIU, au capital de 1000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 798138897, domiciliée 5, rue du roi de Rome, représentée par Sté-phane SANSONNETTI, un fonds de commerce de restauration rapide, snack, Glacier, Créperie, sis et exploité 5, rue du Roi de Rome, 20000 Ajaccio, comprenant la clientèle, l'achalandage, le nom commercial et l'enseigne y attachés, le droit à la jouissance des locaux dans lesquels est exploité le fonds, le mobilier, le matériel servant à son exploitation, ainsi que les agencements et toutes installations, les marchandises et les consommables.L'entrée en jouissance a été fixée au 19 décembre 2013.

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 61.000 Euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront re-çues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions élection de domicile est faite tant pour la cor-respondance et le renvoi des pièces que pour la validité à Me Marc MONDOLONI, Place de Gaulle, Diamant I, 20000 AJACCIO.

#### **CESSION DROIT AU BAIL**



N° 48

#### **B. LEONELLI**

Avocat - 5, Rue César Campinchi 20200 Bastia Tél 04.95.31.69.67/Télécopie 04.95.32.79.15

#### **CESSION DE DROIT AU BAIL**

Suivant acte S.S.P en date du 24 décembre 2013, enregistré à BASTIA le 26 décembre 2013, Bordereau n°2013/1495, Case n° 8, la «SOCIETE FRANCK AL-BERTINI» dont le siège social est à BAS-TIA (20200) Bd du Fango - Imm. Le Forum a cédé à la Société «BODY PRESTIGE», SARL au capital de 1,000 € dont le siège social est à CANALE - 20200 - SAN MARTINO DI LOTA, le droit au bail de lo-caux dans lesquels la SOCIETE FRANCK ALBERTINI exploitait une salle de gymnastique, sauna vente d'articles de sport et produits diététiques sis à BASTIA (20200) Bd du Fango - Immeuble Le Forum, moyennant le prix de 150 000 €

La prise en jouissance a été fixée au 24 décembre 2013. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de Maître B. LEONELLI, avocat à BASTIA (20200) 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile.

Pour unique insertion.

#### **LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE**

N° 49

#### **LOCATION GERANCE**

Suivant acte S.S.P. en date à ZILIA du 01/01/2014 enregistré à ZILIA le 01/01/2014, M. SANTELLLI JEAN CLAUDE demeurant à ZILIA **a donné en** location gérance à la Société SODDU ISABELLE demeurant ZILIA, un fonds de commerce de BAR à l'enseigne **MON-TEGROSSU** sise et exploité à ZILIA pour une durée de 1 AN à compter du 01/01/2014, renouvelable par tacite reà compter du conduction.

#### **FIN LOCATION GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 20 décembre 2013, la SARL Corse Auto Sphère, siège social Station service des 20260 Calvi, RCS Bastia 528502222, a mis fin au contrat de location gérance donné par la SARL STA-TION SERVICE DES PADULE, siège social SA CANAZZI ET FILS, RN 193, 20600 Furiani, SIREN 390900421, d'un fonds de commerce de station service, entretien véhicules, boutique, sis Ld les Padule, 20260 Calvi, à compter du 31 décembre 2013.

Fait à Calvi, le 20 décembre 2013.

N° 51

#### **GERANCE LIBRE DE FONDS DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01 décembre 2013 à Funtanone Vignale, Monsieur MORACCHINI Noël, demeurant Ldt Funtanone - 20290 VIGNALE, a donné en location gé-rance à Monsieur VENDASI Yannick, de-meurant 36, lot l'Orangeraie - 20290 LUCCIANA, un fonds de commerce de débit de boissons IVème catégorie et restauration traditionnelle à l'enseigne A CASA NOSTRA situé et exploité à Funtanone - 20290 VIGNALE, pour une durée d'un an (renouvelable), à compter du 01 décembre 2013.

Pour insertion unique,



N° 52

#### FIN DE GERANCE LIBRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VIGNALE du 15 novembre 2013, contrat de gérance libre conclu entre Monsieur MORACCHINI Noël et Monsieur CAPOROSSI Dominique concer-nant le fonds de commerce de débit de boissons IV catégorie et restauration tra-ditionnelle à l'enseigne "A CASA NOS-TRA", situé et exploité à Funtanone, a été résilié d'un commun accord avec effet au 30 novembre 2013. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues

dans les 10 jours suivant la dernière date des publications légales par Monsieur MORACCHINI Noël à son domicile : Ldt Funtanone de Vignale - 20290 Vignale.

#### DISSOLUTION LIQUIDATION



N° 53

**B. LEONELLI** 

Avocat - 5, Rue César Campinchi 20200 Bastia Tél 04.95.31.69.67/Télécopie 04.95.32.79.15

#### **CHJARA**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 7.500 € Siège social : 3, Bd H. de Montera (20200) Bastia R.C.S : Bastia N° B 518 847 348

L'assemblée générale des associés en date du 23 décembre 2013 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur Noël AGUZZI, li-quidateur, et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur.

Sarl à associé unique au capital de 1000 € Siège social : Villa le jardin d'Alice, Hameau de Partine 20200 Santa-Maria-di-Lota 509 700 811 BCS de Bastia

#### **AVIS DE DISSOLUTION**

La dissolution anticipée de la société pour absence d'activité, suivie de sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, de la société ALC CONSULTANTS INTERNATIONAUX et a été décidée par l'associé unique avec effet rétroactif au 31/12/2011, suivant procès-verbal en date du 15 décembre 2013 enregistré à Bastia le 23/12/2013, bordereau 2013/1485, case 13. Le liquidateur est l'associé unique. CHARLES Alain, demeurant Villa le jar-din d'Alice, hameau de Partine, 20200 Santa-Maria-di-Lota, qui a fixé le siège de liquidation au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à cette dissolution sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal

N° 55

#### **LA GUAGNAISE**

S.A.R.L. au capital de 1.525 €uros Siège social : Centre Commercial La Plaine, Ldt Effrico - Sarrola Carcopino 20167 Mezzavia R.C.S. : Ajaccio 414 724 054

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 01/12/2013, la société "SO-CIETE HOTELIERE DE LA GRAVONE", CIETE HOTELIERE DE LA GRAVONE", sigle: "SOHOGRA", S.A.R.L. au capital de 7.623 €uros, dont le siège social est Lieu dit Piscia, Plaine de Peri, 20167 MEZZAVIA, immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio sous le numéro 950 357 061, a, en sa qualité d'associée unique de la société "LA GUAGNAISE", décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Conformément aux dispositions de l'arti-cle 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société
"LA GUAGNAISE" peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 56

#### **CUMA REGIONALE CORSE**

Siège social : Lycée agricole de Sartène Route de Levie - BP 32 - 20100 Sartène RCS Ajaccio : 519 202 113

#### **AVIS DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 25 novembre 2013 a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable.

La dissolution a pour cause la cessation d'activité.

M. TREBOR Fabrice a été nommé liquidateur. L'assemblée lui a conféré les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux attribués à l'assemblée géné-rale, pour réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le lieu où la correspondance et les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés est fixé au siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur. N° 57

#### SEBELIA

Société Civile Immobilière Au capital de 1.000 €uros en liquidation amiable Siège social : route de Paomia 20130 Cargèse - RCS. Ajaccio 521 276 501

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinaire-ment en date du 10 décembre 2013, enregistrée au SIE d'Ajaccio le 20 décembre 2013, bordereau n° 2013/1007, case nº 6, la collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société. Les comptes de liquidation ainsi que la

décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio

Pour avis - Le liquidateur

N° 58

#### **DISSOLUTION ANTICIPEE**

L'an deux mille treize et le 26 octobre à 17 heures, les associés de la SARL SP ELEC, au capital de 3000 Euros dont le siège social est à ISOLACCIU-DI-FIU-MORBU (20243) à Pietrapola, immatricu-lée au RCS N° 2007 B 425, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été faite par le gérant selon lettre en date du 10 octobre 2013. L'A.G.E. réunie le 26 octobre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société avec effet au 30 septembre 2013 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme SIEPAIO Marie-France, demeurant lieu-dit Mandriolu 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur.

Pour avis, le liquidateur.



N° 59

#### L'OLMO

S.A.R.L. au capital de 1.500 €uros Siège social : Lieu dit Piscia, Plaine de Péri 20167 Péri - R.C.S. Ajaccio : 481 299 840

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 01/12/2013, la société "SO-CIETE HOTELIERE DE LA GRAVONA", sigle "SOHOGRA", S.A.R.L. au capital de 7.623 €uros, dont le siège social est Lieu dit Piscia, Plaine de Peri, 20167 PERI, immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio sous le numéro 950 357 061, a, en sa qualité d'associée unique de la société "L'OLMO", décidé la dissolution anticipée de ladite Société. de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'obiet d'une déclaration auprès du greffe du Tri-

bunal de commerce d'Ajaccio. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société "L'OLMO" peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce

Pour avis

#### POURSUITE **DE L'ACTIVITE SOCIALE**

N° 60

#### **IMPACT-INVEST**

S.A.R.L. au capital de 2.000 €uros Siège social : 11, rue de la citadelle 20137 Porto-Vecchio - RCS Ajaccio 523 841 823

Aux termes d'une décision en date du 04/09/2013, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis - La Gérance



#### **DON CESAR**

S.C.I au Capital de 1.525 €uros Siège Social : Lieu dit La Sauvagie 20137 Porto-Vecchio - RCS Ajaccio 432 137 081

Aux termes d'une délibération en date du 28/11/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis - La Gérance

#### **GRAND SUD DEVELOPPEMENT**

SARL au capital de 500 euros Siège social : Zone Industrielle de Murtone 20137 Porto-Vecchio - 533 807 830 RCS Aiaccio

Appelée à se prononcer en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, l'associée unique, par délibération en date du 28/10/2013, n'a pas décidé la dissolution anticipée de la so-ciété qui poursuit son activité et doit reconstituer ses capitaux propres dans le délai légal.

Pour avis - Le gérant

#### MODIFICATION **PRESIDENT**

N° 63

#### GMTI

S.A.S. au capital de 107.400 €uros Siège social : Lieu dit Arutoli, Lotissement Liacanti - Route de l'Ospédale 20137 Porto-Vecchio R.C.S. : Ajaccio 440 903 060

Aux termes d'une décision de l'action-naire unique en date du 01/10/2013 : - La Société "S.L.P", S.A.R.L. au capital de 3.000 €uros, ayant son siège social Lieu dit Arutoli, Lotissement Liacanti, Route de l'Ospédale 20137 PORTO VECCHIO, immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio sous le numéro 797 543 048, représentée par Mme Pauline VELA (épouse MARINGONI), a été nommée en qualité de Présidente en remplacement qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jean-François BARSOC-CHI, démissionnaire, à compter du 01/10/2013

Pour avis - Le Président

N° 64

#### **CORSICA FERRIES FRANCE**

Société par actions simplifiée Au capital de 4.627.125 euros Siège social : 5, bis rue Chanoine Leschi 20200 Bastia - 496 320 151 RCS Bastia

Suivant délibération de l'Assemblée générale du 12 décembre 2013, il résulte que : L'assemblée générale décide de mettre fin par anticipation au mandat de Président de M. Pascal LOTA et nomme la société LOTA MARITIME SA, Villa Se-rena - Cardo - 20200 Bastia, en qualité de Président de la SAS CORSICA FERRIES FRANCE. La Société LOTA MARITIME SA sera représentée de manière permanente par son Président du Directoire. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

#### **APPORT**

N° 65

#### **APPORT**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto Vecchio du 15/09/2013,
- Mme Emöke, Gyöngyi TALLOS (épouse COLOMBANI), née le 05 Août 1973 à BU-DAPEST (Hongrie), demeurant 21, Route de Bastia, la Trinité 20137 PORTO VEC-CHIO, immatriculée au Répertoire Siren n° 488 113 929 000 19, architecte, a fait annort à la société la société l'COLOMapport à la société La société " COLOM-BANI EMOKE ARCHITECTE", S.A.S. en formation au capital de 40.000 €uros.

L'ensemble des éléments d'actif de son exploitation de "d'architecture" sis 21 Route de Bastia, la Trinité 20137 PORTO Noute de Bastia, la Trinite 2013 / PORTO VECCHIO, pour lequel Mme Emöke, Gyöngyi TALLOS (épouse COLOMBANI), immatriculée au Répertoire Siren n° 488 113 929 000 19, Ledit apport évalué à 40.000 €uros, moyennant l'attribution de 100 actions de

moyennant l'attribution de 100 actions de 400 €uros chacune, et la prise en charge par la Société "COLOMBANI EMOKE ARCHITECTE", des éléments de passif de cette activité existante depuis le 31/12/2012. La Société sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés à compter de son immadroits apportés à compter de son imma-triculation et en aura la jouissance à compter 1er octobre 2013.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la der-nière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce d'Aiaccio et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de la société "COLOMBANI EMOKE AR-CHITECTE", 21 Route de Bastia, la Tri-nité 20137 PORTO VECCHIO chez qui domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion,

#### NOMINATION **ADMINISTRATEUR**

N° 66

#### **GFA DE PERAGNOLO**

Société Civile au capital de 108.000 € N° SIREN 538518105 Immatriculé au RCS de Bastia dont le siège social est situé à PERAGNOLO 20230 Linguizzetta

#### **AVIS DE DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE**

Aux termes d'une ordonnance de Président du Tribunal de Grande Instance de Bastia en date du 5/11/5013, Monsieur CARRY Bruno a été nommé en qualité d'Administrateur provisoire pour une durée de 6 mois au Groupement Foncier Agricole PERRAGNOIO avec pour mission :
- Administrer le GFA en lieu et place du

- gérant,
   Proposer aux associés un ou plusieurs partages des surfaces acquises par le GFA n'ayant pas encore recu usage agri-

Pour avis



#### **OPERATEUR DE RESEAUX** (MARCHE NEGOCIÉ)

#### APPEL A CANDIDATURE CCI2B/DC/2013.099

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port 20293 Bastia Cedex - Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant:

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port 20293 Bastia Cedex - Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques / Activités Aéroportuaires Objet du marché :

Appel à candidature pour la maintenance des installations de contrôle d'accès de l'aéroport de Bastia-Poretta 4.3. Durée du marché : 5 ans

Nouvelle Nomenclature Européenne CPV : 50413000-3 - Services de réparation et d'entretien d'appareils de contrôle.

Caractéristiques principales : Définir les conditions de réalisation de la maintenance tant préventive que corrective des installations de contrôle d'accès de l'aéroport de Bastia-Poretta

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché : Marché négocié-Opérateurs de Réseaux - définie par les

articles 135.5°, 143, 144.1.1°, 150.11I, 165, 166 et 77.I du Code des Marchés Publics Marché à bons de commande :

Marche a bons de commande:

Pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans le présent marché.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un marché à bons de commande.

Le présent marché à bons de commande détermine les spécifications, la consistance et

le prix des prestations ou ses modalités de détermination.

Aucun minimum ou maximum n'est fixé.

L'avis concerne un marché public. Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts à la section 131

Langue dans laquelle les candidatures doivent être adressées : Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier se fera par télécopie ou par courrier postal à l'adresse ci-dessous : Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale / Département Juridique et Affaires Générales
Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Le dossier sera adressé au candidat qui en aura fait la demande, par courrier recommandé avec accusé de réception.

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <a href="http://www.minefi.gouv.fr">http://www.minefi.gouv.fr</a> (thème : marchés publics) et <a href="http://www.cihc.fr">www.ccihc.fr</a> et tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager. La présentation d'une liste de services effectués au cours des trois dernières années, si-milaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire

public et privé.
Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la

procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures : Le 08 janvier 2014 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures : Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard :

\* des garanties et capacités techniques et financières,

\* des compétences et moyens professionnels, \* de la liste des services similaires effectués

Critères de jugement des offres :

\* Prix des prestations : 60%

\* Valeur technique : 40%

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations de ce marché, à savoir :

La méthodologie adoptée pour la réalisation des prestations décrites dans le CCTP : Les moyens humains dédiés à la réalisation des prestations décrites dans le CCTP ;

\* Les qualifications des personnes dédiés à la réalisation des prestations décrites dans le CCTP;
\* La liste exhaustive des pièces de rechange avec le nom du fabricant et les délais de li-

vraison

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur/l'Entité adjudicatrice : 2013.099

Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé : Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

#### Renseignements administratifs:

Département Juridique et Affaires Générales / Bureau de la Commande Publique

Tél : 04 95 54 44 38 - 04 95 54 44 66 - Fax : 04 95 54 44 96 Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia Poretta

Tél : 04 95 54 54 61/04 95 54 54 53 - Fax : 04 95 54 44 96
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'in-

roduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 66 et 04 95 54 44 38 - Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai

D'un référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du Code Justice Administratif (C.J.A) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue pu-

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui le 20 décembre 2013 Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 20 décembre 2013

N° 68

#### AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

#### **DÉPARTEMENT DE PUBLICATION: 20A**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SIVOM du Cavo

Correspondant: Monsieur le président, Mairie annexe, 20144 Sainte lucie de portovecchio, tél: 0495715378, fax: 0495714918, courriel: sivomducavu@orange.fr, adresse internet: http://sivom-du-cavo.e-marchespublics.com,

adresse internet du profil d'acheteur: http://sivom-du-cavo.e-marchespublics.com
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur:

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Assainissement des eaux usées - commune de sari solenzara : extension du réseau entre solenzara et favone - 1ère tranche

Type de marché de travaux : exécution CPV :

Objet principal: 45232410
Objets complémentaires: 39350000
Des variantes seront-elles prises en compte: non.

Prestation divisée en lot : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
 Durée du marché ou délai d'exécution :
 en 6 mois à compter de la notification du marché

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

Prix (50 %)Valeur technique (50 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 11/02/2014 12:00

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MPA/CAVO-2013/12

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/12/2013 Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique

Adresse aupres de laquelle des renseignements à ordre administratif et sonnée peuvent être obtenus :

Nom de l'organisme : Cabinet blasini, Correspondant : Tony muracciol111 bis, av. jean zuccarelli, 20200 Bastia, tél : 0495311627, fax : 0495322923

Instance chargée des procédures de recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de bastia, Villa montepiano, 20407 Bastia cedex, tél : 0495328866, fax : 0495323855, courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr, adresse internet : http://www.ta-bastia.juradm.fr

Internet : http://www.ta-bastia.juradm.fr
Renseignements relatifs aux lots :

Lot 1: réseaux

- Canalisations PVC Ø 110 à 200 mm CR4 et CR8 y compris génie civil de pose : 5340 ml

- Regards de visite préfabriqués en polyéthylène y compris trappe fonte : 110 u

- Regards de visite en béton 40 x 40 à 100 x 100 cm y compris trappe fonte : 38 u

- Canalisation PVC Ø 90 à 125 mm série 16 bars y compris génie civil de pose et pièces

spéciales : 2700 ml - Réfection de sol en carrelage, pavage, dallage, béton enduit bitumineux et enrobé

4290 m<sup>2</sup> Matériaux d'apport en remplacement des terres impropres au remblai terre fine ou

tuf, sable de rivière ou de carrière, terre végétale, gravillon roulé, tout-venant 0/20 : 3755 m<sup>3</sup>

Diverses prestations connexes

Durée : 6 mois à compter de la date de notification du marché. C.P.V. - Objet principal : 45232410

- Lot 2: poste de relevage
- Poste de refoulement des eaux usées de type préfabriqué entièrement équipés y compris génie civil et raccordement aux réseaux : 3 u
- Déplacement de poste de refoulement des eaux usées avec fourniture d'une nouvelle bâche de type préfabriquée y compris génie civil et raccordement aux réseaux : 1 u

 Bassin tampon des eaux usées réalisé en béton armé d'une capacité de 250 m3 utile entièrement équipés y compris génie civil et raccordement aux réseaux : 1 u

- Diverses prestations connexes **Durée :** 6 mois à compter de la date de notification du marché. **C.P.V. - Objet principal :** 39350000



#### **OPERATEUR DE RESEAUX** (MARCHE NEGOCIÉ)

#### APPEL A CANDIDATURE CCI2B/DC/2013.101

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port 20293 Bastia Cedex

Tél. 04.95.54.44.44 - Fax: 04.95.54.44.45

Correspondant:

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :
Contiene sénéraux des administrations publiques ( Activitée Aépondusies

Services généraux des administrations publiques / Activités Aéroportuaires Objet du marché :

4.1. Lieux de livraison :

Aéroport de Bastia Poretta

Aéroport de Bastia Poretta
Aéroport de Calvi Sainte Catherine
4.2. Objet du marché : Appel à candidature pour la formation des personnels SSLIA SPPA des aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi Sainte Catherine
4.3. Durée du marché : 4 ans

Nouvelle Nomenclature Européenne CPV: 80000000-4 / Services d'enseignement et de formation

Caractéristiques principales: Assurer les formations initiales et continues des chefs de manoeuvre et des pompiers d'aérodrome, ainsi que les formations initiales par un organisme de formation conventionné par la Direction du Contrôle de la sécurité de la

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché : Marché négocié - Opérateurs de Réseaux - définie par les articles 135.5°, 143, 144.1.1°, 150.

Pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des be-soins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans le présent marché.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un marché à bons de commande. Le présent marché à bons de commande détermine les spécifications, la consistance et

le prix des prestations ou ses modalités de détermination. Aucun minimum ou maximum n'est fixé.

L'avis concerne un marché public. Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV Chapitre 1er) Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Le palement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts à la section 131 et 136
Langue dans laquelle les candidatures doivent être adressées : Le Français
Unité monétaire utilisée : L'euro
La demande de dossier se fera par télécopie ou par courrier postal à l'adresse cidessous : Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Direction Générale / Département Juridique et Affaires Générales / Bureau de la Commande

Publique et de la Domanialité - Palais Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex ou téléchargement sur le site : <a href="https://www.ccihc.fr">www.ccihc.fr</a>
Le dossier sera adressé au candidat qui en aura fait la demande, par courrier recom-

mandé avec accusé de réception.

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Presentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <a href="http://www.minefi.gouv.fr">http://www.minefi.gouv.fr</a> (thème : marchés publics) et <a href="http://www.minefi.gouv.fr">www.minefi.gouv.fr</a> (thème : marchés publics techniques et financières) cuments permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager. La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années, La presentation d'une liste de prestations effectuees au cours des trois dernieres annees, similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé. Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures : Le 08 janvier 2014 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard

\* des garanties et capacités techniques et financières

\* des compétences et moyens professionnels,

\* du conventionnement avec la Direction de la sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) de la

Direction Générale de Sauvetage Civile (DGAC), pour l'organisation des formations de personnels participants au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes pour l'organisation des formations initiales des personnels chargé de la prévention du péril animalier sur les aérodromes.

\* de la liste des services similaires effectués sur les trois dernières années

Critères de jugement des offres :

\* Prix des prestations : 60%

\* Valeur technique : 40%

\* Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution

- des prestations de ce marché, à savoir :

  \* Un descriptif technique détaillé des formations proposées (déroulement, etc..) et des prestations annexes (qualité de l'hébergement, restauration, transport, etc..) et plaquettes de présentation tels que décrits dans le CCTP;
- \* Un descriptif financier détaillé des prestations (coût formation, restauration, hébergement, et tous frais annexes et modalités d'annulation) ;
  \* Un calendrier prévisionnel des formations ;
- \* Les mesures prises par le titulaire du marché en matière de protection de l'environne-ment et de développement durable.

Durée de validité des offres : 180 jours Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur/l'Entité adjudicatrice :

#### Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité Palais Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex ou téléchargement sur le site : <u>www.ccihc.fr</u>
Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs:
Département Juridique et Affaires Générales / Bureau de la Commande Publique
Tél: 04 95 54 44 38 - 04 95 54 44 66 - Fax: 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia Poretta

Tél : 04 95 54 54 61/04 95 54 54 53 - Fax : 04 95 54 44 96 Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales Tél : 04 95 54 44 66 et 04 95 54 44 38 - Fax : 04 95 54 44 96

- Organe chargé des procédures de médiation: Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

  Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours:

  \* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A) et pouvant être exercé avant la signature dans un délai de 16 jours,

  \* D'un référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du Code Justice Administratif (C.J.A) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absense de publicité
- d'absence de publicité,
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique,

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui le 20 décembre 2013 Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 20 décembre 2013



#### N° 70 **AVIS D'ATTRIBUTION**

#### **OPERATEURS RESEAUX**

#### **APPEL D'OFFRES RESTREINT** CCI2B/DC/2013.034

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port 20293 Bastia Cedex -Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant:

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port 20293 Bastia Cedex - Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Objet du marché : Marché de services pour des contrôles d'accès et d'inspection filtrage en zone d'accès restreint du Port de Commerce de Bastia

Type de marché : Service

Lieu d'exécution : Port de Bastia

Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois

Nomenclature Européenne CPV :
71631420-0 Services d'inspection dans le domaine de la sécurité maritime

71700000-5 Services de surveillance et de contrôle 79714000-2 Services de surveillance

Mode de passation du marché : Appel d'offres restreint-Opérateur de Réseaux définie par les articles 134, 135, 141, 142, 144, 162, 60, 163, 164, 169 et 77.I du Code des Marchés Publics Marché à bons de commande : Pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans le présent marché. La Chambre de Commerce a décidé de passe un marché à bons de commande . Le présent marché à bons de commande détermine un expérifice. bons de commande. Le présent marché à bons de commande détermine les spécifications, la consistance et le prix des prestations ou ses modalités de détermination. Ils en fixent le minimum et le maximum en valeur

Minimum annuel : 600.000 euros HT Maximum annuel: 1.200.000 euros HT

- Maximum annuel: 1.200.000 euros H1
  Critères d'attribution:
  Critères de jugement des offres:
  \* Valeur technique: 60% appréciée au regard des éléments suivants:
   Méthodologie organisationnelle et opérationnelle
- Aspect organisationnel (problématique générale, profil, titre, étude et expérience 05

- Aspect opérationnel (pertinence des propositions) 15 Points
   Conditions de redéploiement en cas d'élévation du niveau de sûreté 20 Points
- Plan de continuité de service 10 Points Qualité de service (mesure de suivi et d'évaluation, traçabilité, plan de formation) 10

\* **Prix :** 40% appréciée au regard des éléments suivants : Coût horaire agents de sûreté 25 Points

- Coût horaire agents de surete 2 Points
- Coût horaire chef opérationnel de site 15 Points
L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément : au JOUE, BOAMP, et le JAL l'Informateur Corse

Nombre de candidatures reçues : 3

Nombre d'offres reçues : 2 Nom et adresse de l'attributaire : SARL SISIS - Zone Aéroparc de Bastia Poretta -20290 Lucciana

Date de notification du marché: 02 décembre 2013

Prix du marché : Minimum annuel : 600.000 euros HT Maximum annuel : 1.200.000 euros HT

Valeur de l'offre : L'offre répond aux dispositions du CCTP et les prix sont dans l'enveloppe budgétaire

Date d'envoi au JOUE : le 23 décembre 2013

courriel: al@informateurcorse.com

Date d'envoi du présent avis : 23 décembre 2013

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de PERI - Mairie Annexe de Chiosu Novu - 20167 PERI

Tél: 04 95 25 63 53 - Fax: 04 95 25 74 96

Correspondant: Monsieur le Maire

Objet du marché : CONSTRUCTION DE LA MAIRIE ANNEXE

Type de marché de travaux : Exécution Lieu d'exécution : Commune de Peri

Renseignements relatifs au marché: Il est prévu une décomposition en lots

Procédure de passation : Procédure adaptée Article 28 du CMP avec négociation Consultation relative aux Lots ci-dessous suite à appel d'offres infructueux.

Désignation des lots :

Lot 2 : VRD - Aménagement extérieur
Lot 6A : Menuiserie extérieure Aluminium Lot 6B: Verrière photovoltaïque

Lot 7 : Métallerie - Portes sectionnelles Lot 8 : Menuiserie intérieure

Lot 9 : Cloisons - Doublages - Faux plafonds - Peinture Chaque lot donnera lieu à un marché public unique.

Chaque candidat peut présenter une offre pour un ou plusieurs lots, étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot.

Variantes non autorisées pour tous les lots. Options sur les lots 2, 8 et 9. **Durée du marché ou délai d'exécution :** QUINZE (15) mois (Non compris les mois d'août)

Langue utilisée dans l'offre ou la candidature : français Unité monétaire utilisée : l'euro

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le marché est financé par : Etat – Département Corse du Sud – CTC. Le reste du financement provient des fonds propres de la commune ou d'emprunts bancaires. Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours.

#### Critères de sélection des candidatures : Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières

Conformément aux articles 43 à 46 du Code des Marchés Publics, les candidats devront fournir

#### Situation juridique - références requises :

- Imprimé DC1 «Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants»,
   Imprimé DC2 « Déclaration du candidat » comprenant les renseignements permanents
- du candidat
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP, qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales et qu'il respecte l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L.5212-4 du code

du travail (comprise dans le DC2);
Les Imprimés DC sont téléchargeables sur http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires
Capacité économique et financière - références requises:
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les

fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (Imprimé DC2).

- Référence professionnelle et capacité technique références requises :
   Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, ap-
- puyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;
   Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- Attestation d'assurance garantie décennale et responsabilité civile se rapportant à la na-

ture des prestations à exécuter ;

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat

#### dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché. Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D 8222 5 1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale ;
- Imprimé NOTI2 ou Attestations et certificats délivrés par les administrations et orga-- Implifie NOTIZ du Attestations et certificats derives par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.

  - Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois ou une carte d'identification justifiant
- de l'inscription au RM.

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. Le prix : 60% 2. La valeur technique : 40 %

Date limite de réception des offres : 20 janvier 2014 - 11h00

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Les Entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence sur le profil d'acheteur : https://www.achatspublicscorse.com.

Les DCE sur support papier, sont disponibles auprès de AMPART CARLI - lot Panchetta ZI Baléone - RN 193 - 20167 Sarrola Carcopino - Tèl : 04 95 10 80 93 - Fax : 04 95 10 75 36 En application de l'article 41 du Code des Marchés Publics les documents seront remis contre paiement des frais de reprographie établis par AMPART CARLI en fonction des documents sollicités.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plate forme, une assistance téléphonique est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être ob-

Adresse auprès de l'aquelle des renseignements d'ordre technique peuvent etre obtenus : Jérôme PARIENTE Architecte - 37 cours Napoléon - 20000 AJACCIO
Tèl : 04 95 22 01 86 - Fax : 04 95 22 03 78 - Email : pariente.architecture@wanadoo.fr
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être
obtenus : Commune de PERI - Mairie Annexe de Chiosu Novu - 20167 PERI - Tél : 04 95 25 63 53 - Fax : 04 95 25 74 96

Modalités et Adresse de remise des plis : Transmission des candidatures et des offres sur support papier ou par voie électronique.

Les candidats doivent choisir un seul mode de transmission : la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres via la plateforme de dématérialisation https://www.achatspublicscorse.com, ou la transmission sur support papier adressé à Mon-sieur le Maire de la commune de Peri - Mairie Annexe de Chiosu Novu - 20167 PERI

Les différentes modalités de transmission sont décrites dans le règlement de la consultation.

Horaires de la collectivité : 08h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00 du lundi au vendredi
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours : Tribunal Administratif - chemin Montepiano - 20200 BASTIA - Tèl : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55 Date d'envoi à la publication : 19 décembre 2013

Le Maire,

#### AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE **EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE** DE LA COMMUNE DE VENTISERI

#### CAPTAGES D'ALZO SUPRANO ET D'ALZO SUTANO,

Le Préfet de Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral 2013-336-0011 en date du 02 décembre 2013, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélévement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de Ventiseri, avec établissement des périmètres de protection des captages sus visés. Les pièces du dossier seront dépo-sées en Mairies de Ventiseri et de Serra di Fiumorbo pendant 16 jours, du lundi 06 Janvier 2014 au mardi 21 Janvier 2014 Inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci. Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au maire ou au com-missaire enquêteur, qui les joindront aux registres.

Mme Marie Françoise DONMARTINI désignée comme Commissaire Enquêteur, se Mme Marie Françoise DONMARTINI designée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

\* Mairie de VENTISERI : 20240 VENTISERI
Lundi 06 Janvier 2014 : de 13h30 à 16h30
Lundi 20 Janvier 2014 : de 13h30 à 16h30
\* Mairie de SERRA DI FIUMORBO : 20240 SERRA DI FIUMORBO
Mardi 07 Janvier 2014 : de 13h30 à 16h30
Mardi 21 Janvier 2014 : de 13h30 à 16h30
A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour ren-

dre son avis. Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées, pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairies de Ventiseri et de Serra di Fiumorbo et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi - BP 187 - 20411 BASTIA Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 Juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, la 9 décembre 2013,

Le Préfet/Pour le préfet et par délégation, Le Sous-Préfet de Corte - Claude VALADIER.

#### CABINET MUSCATELLI - CRETY - MERIDJEN

Avocats Associés demeurant 13, Avenue du Maréchal Sebastiani

#### **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

#### Au Tribunal de Grande Instance de BASTIA

#### LE JEUDI 13 FEVRIER 2014 à 11 HEURES

PREMIER LOT: Sur le territoire de la Commune de BORGO (20290)

Une parcelle cadastrée section AR n°90 (5a 73ca) et les constructions y édifiées. Soit, une maison d'habitation de plain-pied de type Phenix jumelée à un local doté d'un étage, le tout d'une superficie de 174 m², située au lieudit Revinco, Lotissement Saint François, lot n°8.

Mis à prix : 150.000,00 euros

DEUXIEME LOT : neuf parcelles de terre, libres et non bâties, cadastrées comme suit : Sur le territoire de la Commune de SILVARECCIO (20215), aux lieudits :

« USCIOLO », section A, n°340 (17a 20ca) « CORONA », section A, n°494 (24a 91ca)

« CONONA », section A, n°495 (63a 85ca)
«POZZO », section A, n°649 (23a 46ca)
« POZZO », section A, n°650 (8a 87ca)
« POZZO », section B, n°289 (39a 10ca)

« COLONNA », section C, n°94 (29a 90ca) « COLONNA », section C, n°576 (2a)

Sur le territoire de la **Commune de PORRI** (20215), au lieudit : « CORONA », section A, n°1179 (3a et 85 ca)

Wis à prix : 4.900,00 euros

Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, au procèsverbal descriptif dressé par huissier, documents déposés au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia et au Cabinet de Maîtres « MUSCATELLI - CRETY - ME-RIDJEN », pour consultation.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par le Cabinet de Maîtres « MUSCA TELLI - CRETY - MERIDJEN » et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Pour tous renseignements concernant les conditions de la vente s'adresser au cabinet ci-dessus ou au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia, Palais de Justice, Rond-Point de Moro Giafferi.



#### **OPERATEUR DE RESEAUX** (MARCHE NEGOCIÉ)

#### APPEL A CANDIDATURE CCI2B/DC/2013.100

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port 20293 Bastia Cedex - Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port 20293 Bastia Cedex - Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques / Activités Aéroportuaires Objet du marché :

4.1. Lieux de livraison :

Aéroport de Bastia Poretta Aéroport de Calvi Sainte Catherine

4.2. Objet du marché :

Appel à candidature pour la maintenance des installations d'automatismes des aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi Sainte Catherine

4.3. Durée du marché : 5 ans
Nouvelle Nomenclature Européenne CPV : 72250000-2 - Services de maintenance

des systèmes et services d'assistance.

Caractéristiques principales du marché : Le présent marché a pour objet de définir les conditions de réalisation de la maintenance tant préventive que corrective des instal-lations d'automatismes des aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi Sainte Catherine La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés

La procedure d'achat du present avis est couverte par l'accord sur les marches publics de l'OMC.

Mode de passation du marché: Marché négocié - Opérateurs de Réseaux - définie par les articles 135.5°, 143, 144.l.1°, 150.lll, 165, 166 et 77.l et 169 du Code des Marchés Publics

Mode de dévolution du marché: Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.lll du Nouveau Code des Marchés Publics et afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés.

A cette fin la précente precédure regretique (altr.)

A cette fin, la présente procédure regroupe 2 lots :

Lot 1 : Aéroport de Bastia Poretta

Lot 2 : Aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Marché à bons de commande :

Pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des be-soins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans le présent marché.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un marché à bons de commande. Le présent marché à bons de commande détermine les spécifications, la consistance et le prix des prestations ou ses modalités de détermination.

Aucun minimum ou maximum n'est fixé.

Aucun minimum ou maximum n'est fixé.
L'avis concerne un marché public.
Modalités essentielles de financement et de paiement du marché:
- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts à la section 130 et 135
Langue dans laquelle les candidatures doivent être adressées: Le Français
Unité monétaire utilisée: L'euro
La demande de dossier se fera par télécopie ou par courrier postal à l'adresse cidessous: Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Direction Générale / Département Juridique et Affaires Générales / Bureau de la Commande rion Générale / Département Juridique et Affaires Générales / Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité - Palais Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex ou téléchargement sur le site : <a href="https://www.ccihc.fr">www.ccihc.fr</a> Le dossier sera adressé au candidat qui en aura fait la demande, par courrier recom-

mandé avec accusé de réception.

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Presentation des documents et des renseignements a fournir par le candidat : Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.
- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <a href="http://www.minefi.gouv.fr">http://www.minefi.gouv.fr</a> (thème : marchés publics) et <a href="http://www.ccihc.fr">www.ccihc.fr</a> et tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatife aux opuvairs des personnes habilitées à les engagers. ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager. La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années, similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destina-taire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dis-positions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures : Le 08 janvier 2014 à 10 heures
Critères de sélection des candidatures pour chaque lot :
Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article
52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties financières et capacités techniques,
des compétences et moyens professionnels, et au regard de la liste des missions similaires réalisées sur les trois dernières années

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

- \* Prix des prestations : 60% \* Valeur technique : 40%

Un mémoire technique projects les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations pour chaque lot de ce marché, à savoir :

- \* La méthodologie adoptée pour la réalisation des prestations décrites dans le CCTP; \*Les moyens humains dédiés à la réalisation des prestations décrites dans le CCTP; \* Les qualifications des personnes dédiés à la réalisation des prestations décrites dans

- le CCTP;
  \* La liste exhaustive des pièces de rechange avec le nom du fabricant et les délais de li-

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur/l'Entité adjudicatrice : 2013 100

Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité Palais Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :
Renseignements administratifs :
Département Juridique et Affaires Générales / Bureau de la Commande Publique
Tél : 04 95 54 44 38 - 04 95 54 44 66 - Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques : Aéroport de Bastia Poretta

Tél : 04 95 54 54 61/04 95 54 54 53 - Fax : 04 95 54 44 96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 66 et 04 95 54 44 38 - Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- \* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai
- \* D'un référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

   Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- blique,
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique,

  Date d'envoi du présent avis au JOUE: Oui le 20 décembre 2013

  Date d'envoi du présent avis à la publication: Le 20 décembre 2013



#### AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ n°13026

1 : Nom, adresses et points de contact :

Département de la Haute-Corse, Hôtel du Département Rond point du Maréchal Leclerc

20405 Bastia cedex 9, Tél : 049556910,
Email : cp@cg2b.fr, Fax : 0495550237
Adresse(s) internet : pouvoir d'adjudicateur : http://www.cg2b.fr ;
Adresse du profil d'acheteur (URL) : http://www.achatpublic.com

2 : Objet du marché : Prestations de nettoyage des locaux du département

2 : Objet du marche : Prestations de nettoyage des locaux du departement Type de marché : fourniture

Code NUTS : FR832 - CPV : 39111000-39263100

Marché couvert par l'AMP : Oui
3 : Procédure : Appel d'offres ouvert passé selon les articles 33 3°al, 57 à 59 du CMP Critères d'attribution : Valeur technique : 40% ; Prix : 40% ; Délais de livraison : 20% 4 : Attribution du Marché : Marché n°13026/A

Date d'attribution du marché : 27/09/2013

**Attributaires** Sas Cors amenagement Buro 2B

Montants en € HT Minimum annuel : 15.000 € Maximum annuel : 60.000 €

Renseignements complémentaires : Ce marché a fait l'objet d'un avis publié a l'Informateur Corse, au JOUE, au BOAMP et sur le Profil Acheteur Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano 20407 Bastia cedex, Tél : 0495328866, Email : greffe.ta-bastia@juradm.fr, Fax : 0495323855, URL : http://www.ta-bastia.juradm.fr

Date d'envoi du présent avis : 22/10/2013



#### AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE **DÉPARTEMENT DE PUBLICATION: 20A**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Commune de Grosseto-Prugna
Correspondant : Charles straboni, Mairie annexe de porticcio - bp 93, 20166 Porticcio, tél : 0495252929, fax : 0495250621, courriel : straboni@wanadoo.fr, adresse internet : http://www.e-marchespublics.com, adresse internet du profil d'acheteur: http://grosseto-prugna.e-marchespublics.com

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur:

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché: Ordures menageres

Objet du marche : Ordures menageres
Type de marché de services : 16
CPV : Objet principal : 90513000
Lieu d'exécution : Commune de grosseto prugna, 20166 Porticcio
Code NUTS : FR
L'avis implique un marché public.

Des variantes seront-elles prises en compte : non. Prestation divisée en lot : non

Durée du marché ou délai d'exécution : à compter du 24/12/2013 jusqu'au 28/02/2014 Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : francais

Unité monétaire utilisée, l'euro. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

courriel: al@informateurcorse.com

Type de procédure : AO Ouvert

Date limite de réception des offres : 28/02/2014 12:00 Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/12/2013

#### **GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex

#### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 17/12/2013, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simpli-

L'Ambra (SARL) 1, Place Paoli - 20250 Corte Activité : Restauration rapide RCS Bastia: B 352 939 774, 2011 B 277 Juge commissaire :

M. Roger Le Mao

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B. Pietranera, B.P 75, 20289

N° 78

Par jugement en date du 17/12/2013, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de

Tarzia Pisella Chantal Ld Campo Meta - 20600 Furiani Activité : Fabrication et vente de bou-langerie, pâtisserie, salon de thé RCS Bastia : A 350 409 157, 2005 A 1339

Juge commissaire : M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant : M. Philippe Marchioni

Liquidateur :
Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

#### **REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

N° 79

Par jugement en date du 17/12/2013, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de

Anfriani B.T.P (SARL) 215, Ldt Teghiella San Giovani 20220 Aregno

Activité : Entreprise générale du bâtiment, travaux publics...

RCS Bastia: B 443 320 148, 2005 B 864

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant:

M. Ange Louis Guidi Mandataire judiciaire :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Nº 80

Par jugement en date du 17/12/2013 le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de

Maka (SARL)

"Idéal Bar" Place de l'Hôtel de Ville
20200 Bastia

Activité : Débit de boissons (4ème catégorie) RCS Bastia : B 492 478 839, 2006 B 393 Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire : Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant : M. Ange Louis Guidi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès Mandataire Judiciaire

N° 81

Par jugement en date du 17/12/2013, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-noncé à l'égard de :

Liberatore Antoine Route de Valle Longhe Ld Fiume d'Olmo - 20230 Talasani

Activité : Maçonnerie RM : N° 390 819 803 (73.97.2B) Une procédure de redressement judi-

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet Juge commissaire suppléant :

OAP Grimaldi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire

Par jugement en date du 17/12/2013, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de la

SARL 15 Août (SARL) Quartier Machioni

20226 Belgodère

Activité : Chaussures-Prêt à porter-artisanat RCS Bastia : B 445 042 302, 2005 B 974 Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire : M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire:

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la pu-blication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire

Par jugement en date du 17/12/2013, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de

Alphabaies (SAS) - ZI Migliacciaru 20243 Prunelli di Fiumorbo

Activité : Fourniture, pose de menuiserie VC, alu bois

RCS Bastia : B 532 850 450, 2011 B 337 Une procédure de redressement judi-

Juge commissaire :

M. Roger Le Mao

Juge commissaire suppléant :

M. Philippe Marchioni
Mandataire judiciaire:
Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu
d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire

Par jugement en date du 17/12/2013, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Rogliano Construction (SAS) Magna Sottana - 20247 Rogliano Activité : Maçonnerie générale RCS Bastia : B 520 805 029, 2010 B 221 Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire : M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant : Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire :
Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu

d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la pu-blication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire

#### **INTERDICTION** DE DIRIGER, GÉRER,

N° 85

Par jugement en date du 17/12/2013, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 10 ans à l'encontre de : .../...

Benigni Jean-Claude Né le 14/12/1959 à Bastia (Haute-Corse)

- Benigni Nadège Née le 08/09/1987 à Bastia (Haute-Corse)

Domiciliés : Castellaccia, 20620 Biguglia Gérants de la SARL Ficabruna Auto

Marche

Tôlerie, peinture, mécanique, véhicules

d'occasion

RN 193 - Ld Lustincone - 20620 Biguglia RCS Bastia: B 515 258 465 - 2009 B 413

#### **FAILLITE PERSONNELLE**

Par jugement en date du 17/12/2013, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la faillite personnelle de :

Giacobbi Marie Cécile Née le 13/09/1975 à Bastia (Haute-Corse)

Domiciliée : RN 198 - Imm. Irrigaronne - Ld Catéraggio - 20270 Aléria RCS Bastia : A 453 432 346 (2004 A

109) Restaurant "Padulone" Rotani - 20270 Aléria

Pour une durée de 5 ans Pour extrait, SCP Mes NAPPI-CASANOVA Greffiers Associés

**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** D'AJACCIO

#### **EXTRAIT DE JUGEMENT**

Par jugement en date du 09/12/2013, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a pro-noncé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de : Hortiprod SARL

Résidence les 7 Chapelles, Route des lles Sanguinaires 20000 Ajaccio

Vente en gros, demi-gros, détail de plantes, arbres, objets de décoration, culture, production de plantes, arbres, fleurs, aménagement et entretien de jardins et d'espaces verts.

RCS Ajaccio: 480 498 112 (2005/B/63)

Immatriculation secondaire :

RCS Bastia 2007/B/00500

Lotissement 29 Box E, Allée Jaune, Zone Artisanale de Purettone, 20290 Borgo

Mandataire judiciaire : Me Jean Pierre CELERI, demeurant à Ajaccio (20000), 22, Cours Napoléon.

Date de cessation des paiements : 30/10/2013

Les déclarations de créances sont à déposer au Mandataire Judiciaire dans les deux mois à compter de la présente publication au BODACC.

N° 88

#### **SCP TOMASI SANTINI VACCAREZZA BRONZINI DE CARAFFA & TABOUREAU**

Avocat - 6, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

#### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

#### **AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA** LE 06 FEVRIER 2014 A 11H00

SUR LA COMMUNE DE CALENZANA: les parcelles ci-après:

1er lot: Parcelle cadastrée Section F n°1188 (10a) - Mis à prix: 60.000 €

2ième lot: Parcelle cadastrée Section F n°1190 (8a 32ca) - Mis à prix: 55.080 €

3ième lot: Parcelle cadastrée Section F n°1189 (59a 18ca) - Mis à prix: 49.920 €

4ième lot: Parcelle cadastrée Section F n°1193 (11a 61ca) - Mis à prix: 69.600 €

5ième lot: Parcelle cadastrée Section F n°1196 (10a 20ca) - Mis à prix: 61.200 €

6ème lot: Parcelle cadastrée Section F n°1200 (48a 99ca) - Mis à prix: 1 €

Au lieu-dit « CAMELLO », Lotissement l'Alivu.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé ou au cabinet de Maître Jacques VACCAREZZA, avocat associé, 6, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA.

N° 89

#### AVIS D'ANNULATION

#### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE **ANNULATION**

#### **DÉPARTEMENT DE PUBLICATION: 20A**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Grosseto-Prugna Correspondant: Charles straboni, poste: Mairie annexe de porticcio - bp 93 20166 Porticcio FR, tél: 04 95 25 29 29, télécopieur: 04 95 25 06 21, courriel: straboni@wanadoo.fr, adresse internet: http://www.e-marchespublics.com

Objet du marché : Annulation : Ordures menageres Lieu d'exécution : Commune de grosseto prugna 20166 Porticcio

Lieu de livraison : Mairie porticció bp93 20166 Porticcio Type de procédure : AO Ouvert

Références de l'avis initial : Parue dans le BOAMP A n°0248 du 26/12/2013 :

annonce(s) n°34 Parue dans le BOAMP B n°0248 du 26/12/2013 : annonce(s) n°32 Erreur de conception du marché



#### **B. LEONELLI**

Avocat - 5, Rue César Campinchi 20200 Bastia Tél 04.95.31.69.67/Fax 04.95.32.79.15

#### **SCI NOCE**

Société Civile au capital de 144.000 € Siège social : Lieu dit Fureste Chez Monsieur François GIACOMI Folelli - 20213 Penta di Casinca

#### **AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'un procès d'assemblée gé nérale extraordinaire en date du 24 décembre 2013, la collectivité des associés a décidé la transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée à compter du 24 décembre 2013, sans création d'un être moral nouveau.

Aux termes de cette même assemblée, il a été décidé d'adopter comme

#### elle dénomination sociale

SARL NOCE »

Nouvel Objet social : La promotion immobilière, et la réalisation de lotissement. Cette même assemblée a accepté la démission de Messieurs Gabriel GRISONI et Cyrille CASTELLI de leurs fonctions de cogérants à compter du 24 décembre 2013, en conséquence Monsieur Fran-çois GIACOMI exercera seul la fonction de gérant à compter du même jour et ce pour une durée indéterminée,

Pour avis, Le Gérant.

N° 91

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date à Marseille du 13/12/2013, enregistré SIE Marseille 5/6ème le 16/12/2013, bordereau n°2013/2268, case n° 2, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS DU DOMAINE BAR-BORA MARIA

Siège : Résidence Barbora Maria - Route de Monticello, 20220 lle Rousse Durée : 99 ans

Capital: 2000 euros

Objet : - L'activité de promoteur, rénovateur, lotisseur correspondant au régime fiscal de marchand de biens,

- L'acquisition de tous biens immobiliers,
- L'exploitation, la location, l'administration de tous biens immobiliers,
- L'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société,
- L'achat, la souscription d'actions ou de parts et plus généralement la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toute société,
- La gestion, l'assistance technique et administrative des participations financières ainsi acquises

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Président de la SAS : Nelson VAILLANT demeurant Résidence Barbora Maria Route de Monticello, 20220 lle Rousse

Président du conseil de surveillance : Patrice VAILLANT, demeurant Résidence Barbora Maria, Route de Monticello, 20220 lle Rousse

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

S.C.P. LENTALI **PIETRI DUCOS** 

> Avocats au Barreau d'Aiaccio 20137 Porto-Vecchio Tél. 04 95 70 45 70

N° 92

#### **RECTIFICATIF**

Dans l'annonce N° 39 de "L'Informateur Corse Nouvelle" en date du 29 novembre 2013 relative à la dissolution anticipée de la société de gérance et d'exploitation des établissements OUGIER, sarl au capital de 7622.50 euros dont le siège so-cial est 12, rue PASTEUR 20137 PORTO VECCHIO inscrite au RCS AJACCIO N° 326 115 772, il fallait lire: il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée à compter du 21 novembre 2013 et non du 24 septembre 2013.

Pour avis et mention, le gérant

N° 93

#### **AVIS**

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/11/2013, les sociétés

SARL "PICCOLO CAFE" au capital de 180.000 € ayant son siège social 2020 Rte de la Manda "Les Escaputeous" He de la Manda "Les Escaputeous" 06510 Gattières, RCS GRASSE 409 196 227 et SARL "PICCOLO SERVICES FRANCE" au capital de 64.400 € ayant son siège social c/O IGS Immeuble FUNTANONE 20200 Ville Di Pietrabugno, RCS BASTIA 485 357 479, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société PICCOLO SERVICES FRANCE par la société PIC-COLO CAFE.

Les modalités sont les suivantes :
- Evaluation de l'actif et de passif dont la transmission à la société absorbante est prévue :

Actif : 301.145 € Passif : 236.070 € Actif net apporté : 65.075 €

En vue de rémunérer l'apport effectué par la société PICCOLO SERVICES par la société PICCOLO SERVICES FRANCE, la société PICCOLO CAFE procédera à une augmentation de capital de 64.400 € par la création de 805 parts sociales de 80 €.

Il ne résultera aucune prime de fusion Date d'effet au jour de la réalisation définitive de la fusion

Le projet de fusion a été déposé au Greffe de BASTIA le 18/12/2013

N° 94

#### Société FIESCHI **GUERY INGENIERIE**

SARL au capital de 8 000 €. Siège social : Résidence Les Jardins de Bodiccione, Bât A. La Rocade,

N° d'identification 503 253 361 BCS Ajaccio

#### **AVIS DE MODIFICATION** DE LA DATE DE CLÔTURE **DE L'EXERCICE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 02 décembre 2013, les associés ont décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social qui sera fixée à la date du 31 décembre à compter de l'exercice en cours.

En conséquence, les statuts se trouvent modifiés comme suit :

Article 5 - Exercice social
Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 01 janvier et finit le 31 décembre de chaque année Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Aiaccio.

Pour avis et mention, La gérance.



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté de Communes du Centre Corse

Correspondant : Communauté de Communes du Centre Corse, M. le Président, La Citadelle, 20 250 Corte tél. : 04 95 47 04 04 télécopieur : 04 95 47 71 78 Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des adminis-

Objet du marché : Réalisation de Points d'Apport Volontaire pour la collecte sélective des déchets

Type de marché de travaux : exécution. C.P.V. - Objet principal : 45262640-9

Lieu d'exécution : Territoire d'intervention de la Communauté de Communes du Centre Corse. L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :
Il comporte les travaux d'aménagement suivant :

- Déblais en pleine masse dans tous types de sol y compris démolition des ouvrages existants et évacuation des terres
- Fourniture et mise en œuvre de béton armé pour réalisation de 17 dalles de propreté
- Fourniture et mise en œuvre de bordures T2
- Réalisation de murets en pierre
- Fourniture et mise en œuvre de rehausse de murets en bois exotique

Il comporte les fournitures suivantes :
- Fourniture et pose de 51 bornes aériennes en bois

Prestations divisées en lots : oui

Lot N°1 - Travaux d'aménagement des PAV Lot N°2 - Fourniture et pose de bornes aériennes en bois

Durée du marché ou délai d'exécution : 3 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 25 FEVRIER 2014 L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur technique : 60 % - prix des prestations : 40 %

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : Vendredi 07 février 2014 à 11 heures 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de récep-

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adju-

dicatrice : 2013-011.

Renseignements complémentaires : dossier téléchargeable gratuitement sur le site https://achatspublicscorse.com Le retrait de consultation sur support papier s'effectue gratuitement à l'accueil de la Communauté de Communes du Centre Corse.

Le présent marché a un caractère périodique : non Ce marché s'inscrit-il dans un projet/programme financé par les fonds commu-

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Transmission sur support papier : Les candidats doivent transmettre un dossier complet comprenant l'ensemble des pièces et mentionnées au RC sous pli cacheté au siège de la Communauté de Communes du Centre Corse en portant les mentions suivantes:

Marché pour la réalisation de Points d'Apport Volontaire pour la collecte sélective des déchets - Lot N°1 - Travaux d'aménagement des PAV / Lot N°2 - Fourniture et pose de

bornes aériennes en bois - Ne pas ouvrir ». **Transmission électronique :** Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique. La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante : https://achatspublicscorse.com

Remise d'un échantillon obligatoire : Oui pour le lot N°1 Date d'envoi du présent avis à la publication : 31 décembre 2013

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Communauté de Communes du Centre Corse La Citadelle 20250 CORTE Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être

obtenus : Process Environnement

Correspondant : M Tolini - process2b@aol.com

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Communauté de Communes du Centre Corse 20 250 Corte, La Citadelle 20250 CORTE Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, Che-

min Montepiano tél. : 04-95-32-88-66 courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr télécopieur : 04-95-32-38-55.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Bastia.

#### TRANSFERT DE SIEGE

La S. A R. L. « **NEMES** » immatriculée au R. C. S. Bastia sous le N° 412 781 387, a décidé par assemblée générale extra-ordinaire en date du 30 décembre 2013 de transférer le siège social de la société du 6, rue des Terrasses, 20200 BASTIA, au 13, rue NAPOLEON, 20200 BASTIA à compter du 1er janvier 2014, et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. Le dépôt légal sera fait auprès du R. C. S. de BASTIA.

Pour avis.

#### N° 97 RECTIFICATIF

à l'annonce parue sous le n°6496 dans l'édition du vendredi 20 décembre 2013, concernant la société VOLTAICA SERVICES.

#### Adjonction de la mention suivante :

Extension de l'objet social de la société à l'activité d'acquisition, d'entretien, de dépannage et de location de matériels écologiques

N° 98

#### **RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce légale n° 50, parue dans le journal l'Informateur Corse Nouvelle, semaine du 20 décembre au 26 décembre 2013, N° 6496, concernant la clôture de la liquidation de la SARL SMCS HOLDING.

Il fallait lire: Suivant procès-verbal des associés en date du 30 septembre 2013. Et non: En date du 31 mars 2013, comme cité par erreur. Le reste sans changement.

Pour avis,



courriel: al@informateurcorse.com



# La Corse : terre de l'écrit ?

# Sapenne quant'è un libru...

Di sicuru i risposti à i quistioni di u prublemu corsu, posti à longu ind'è a stampa corsa, ind'è i libri publicati in Corsica o altrò, ponu essa in l'impressiunante pruduzzioni litteraria corsa è quilla in lingua corsa.

Tradiziunalmenti parlatu, u corsu hè divintatu pocu à pocu una lingua scritta rivindicata. D'issu fattu, u sviluppu d'una edizioni corsa è, di più, in lingua corsa stessa ùn hanu cunnisciutu un volu parallelu. A stampa corsa hà participatu à vulgarizzà l'usu di a lingua corsa scritta, cunfurendu cusì, dighjà, com'è un statutu quasgì ufficiali!

L'intellettuali Corsi è Taliani stavanu assai vicini ind'è a fine du XIXu è XXu seculi. Certi scrittori taliani incurraghjinu autori isulani, com'è Salvatore Viale à elaburà a scrittura di u corsu in priculu. U prima usu di a lingua corsa ind'è un testu litterariu tuscanu, calchi filari, si farà incù Savatore Viale, incù « La Dionomacchia » in u 1817, u listessu annu di l'esciuta di u decanu di a Stampa auropeana, u «Ghjurnali Di a Corsica»! Santu Casanova, quant'à ellu, andarà più luntanu, u 11 uttrovi di u 1896, pà fà esce u prima ghjurnali, «A Tramuntana», interamentu cumpilatu in a lingua corsa. A stampa corsa è l'edizioni facenu sbuccà a Corsica al dilà di u so tarritoriu. Sarà in u 1929 l'esciuta di u prima ru-

Sarà in u 1929 l'esciuta di u prima rumanzu in lingua corsa, «Pesciu Anguilla» scrittu da Sebastianu Nicolai, dittu Dalzeto, un anticlericali, di manca è ancu marxistu (da Carlu!), una robba assai scarsa ind'è a litteratura corsa!

A leva di u Sittanta farà nasce una nuvella pruduzzioni incù autori novi com'è Ghjacumu Thiers, Ghjacumu Fusina, Rinatu Coti, Ghjuvan Ghjaseppiu Franch, Marcu Biancarelli è tant'alltri ...

Stemu dunqua à senta st'editori, mazzacani di u nostru patrimoniu isulanu. Eu égard au nombre d'habitants sur l'île, on peut dire que l'édition tient une place de choix dans les initiatives locales. Les 14 maisons d'éditions, présentes au salon du livre de Paris en mars dernier, en témoignent. Parmi les plus connues, on peut citer Albiana, DCL, Sammarcelli, Piazzola. Mais d'autres structures, plus récentes ou plus modestes étaient aussi venues livrer aux yeux du public leurs productions parfois atypiques mais toujours identitaires. Ainsi en Corse l'édition et le livre, en général, tiennent une place de choix comme une réponse à la volonté de promouvoir et de conserver une culture et une mémoire. Pourtant, cette «industrie» n'a pour ancienneté qu'une trentaine d'années ! Regards sur une abondante production, patrimoine de demain !

#### Et au commencement : u riacquistu...

Comme l'ensemble des outils culturels, dont s'est dotée la **Corse**, il a fallu attendre le début des années 80 pour que se structure une petite industrie du livre constituée de pionniers tel que **Guy Firroloni** pour **Albiana**, **Jean-Jacques Colonna d'Istria** avec la librairie la **Marge** et **Alain Piazzola**. Ces derniers ont commencé l'aventure à la fin des années 70 pour **Jean-Jacques Colonna d'Istria** et au début des années 80 pour **Guy Firroloni** et **Alain Piazzola**. Leur credo : promouvoir la langue, la culture et les auteurs corses. Cette démarche se trouve renforcée avec la création du prix du Livre corse.

Un pari qui semble réussi puisque la production corse est aujourd'hui abondante et de qualité. En effet, la Corse n'a plus à rougir en ce domaine et est même une des régions où l'on produit le plus. L'autre grande force de l'île est de compter un public averti et consommateur d'ouvrages à la résonnance identitaire.

#### Une production éclectique...

Aujourd'hui, on publie toute sorte d'ouvrages dont l'île est la toile de fond : de la BD avec des auteurs comme Frédéric Bertocchini et Eric Rückstühl, des ouvrages d'art comme le remarquable ouvrage d'art de Michel Edouard Nigaglioni sur les peintres corses aux éditions Piazzola, en passant par des livres de cuisine à l'instar du pêchu Manghjà inseme de Marina Raibaldi, éditions des Immortelles, au polar emmené par Marie-Hélène Ferrari et son fameux commissaire Pierucci aux éditions Clémentine. Ainsi, une grande diversité de collections ou de genres ont vu le jour dans les maisons d'éditions : art, essais, ouvrages scientifiques (notamment avec l'éditeur Alain Piazzola dont les ouvrages sont devenus, aujourd'hui, des références), polar (collection Nera chez Albiana). Au sein de cette abondance de titres, certains ouvrages sont devenus aussi des succès d'édition comme le Tempi Fà de Pierre-Jean Luccioni, vendus bien au-delà des frontières corses. On ira même jusqu'à dire qu'ils sont devenus cultes!

#### Des auteurs de renommée qui confirment l'existence d'une littérature corse

Si on s'est, durant de nombreuses années, interrogé sur l'existence d'une littérature corse, on ne peut que constater, aujourd'hui, son rayonnement. Les auteurs corses ont depuis longtemps dépassé nos frontières : les **Jérôme Ferrari**, ou les **Marie Ferranti** ont plus que démontré que l'on peut écrire sur la Corse et séduire un public plus large que celui du bassin de population concerné. Et autre gageure, l'on peut écrire en corse et être publié dans une grande maison d'édition comme Acte sud : **Marcu Biancarelli** en est aujourd'hui la preuve.

Malgré tout l'édition corse bien qu'installée, de nos jours, dans la paysage culturel devra relever le défi de résister à la crise qui frappe le livre. Devrat-elle elle aussi tenter sa révolution du numérique ? Est-ce que les jeunes générations seront autant friandes d'ouvrages sur la Corse que leurs parents enfants du riacquistu ? Toutes ces questions restent en suspens.

#### «La marge édition a été le premier éditeur de ce mouvement culturel «révolutionnaire»



Il faut bien le dire, un mouvement que l'on appellera plus tard «le riacquistu» voire «le premier riacquistu».

▶ Jean-Jacques Colonna d'Istria, vous êtes un des pionniers de l'édition insulaire, aujourd'hui on ne peut que constater le chemin parcouru dans ce domaine!

Le bilan est positif c'est certain... dans les années 75-80 il n'y avait pas d'éditeur digne de ce nom, en Corse. Les trois ou quatre titres disponibles dans les librairies et concernant l'île étaient édités par Hachette, Laffont et Michelin : des guides touristiques, une histoire de la Corse... «La Marge édition» que j'ai créée autour de la librairie éponyme en 1977 a été la première maison d'édition, en Corse, au sens «moderne», tel que l'on peut l'entendre aujourd'hui, le premier éditeur de ce mouvement culturel «révolutionnaire», il faut bien le dire, un mouvement que l'on appellera plus tard «le riacquistu» voire «le premier riacquistu».

Le premier à éditer en cette fin du vingtième siècle les premiers «morceaux», encore épars, de notre patrimoine : littérature d'hier et d'alors, histoire enfin «régionale», monographies, art, architecture, témoignages, ethnographie... mais aussi l'un des premiers à redonner ses lettres de noblesse à la langue corse avec la publication des premiers écrits de ceux qui sont considérés aujourd'hui comme «les pères» de la littérature corse moderne, Ghjacumu Fusina, Ghjacumu Biancarelli, Marcu Ceccarelli, Antone Trojani, Saveriu Luciani, Ghjuvan Ghjaseppiu Franchi, Rinatu Coti, Petru Antoni...

▶ Aujourd'hui, trente-cinq ans après, les éditeurs font florès en Corse... quinze ou vingt... et qui font paraitre régulièrement 120 à 150 titres chaque année dans l'île et ce, depuis une quinzaine d'années... Le bilan ne

peut être considéré que comme très positif, globalement si l'on ne s'en tient qu'à ces chiffres

Certes on a l'impression que l'édition se porte bien en Corse mais les chiffres semblent trompeurs.

Les chiffres sont toujours discutables. Si, aujourd'hui - et ce régulièrement depuis plusieurs années, nous l'avons dit plus haut- les publications se multiplient à l'aune des éditeurs qui occupent la place, le marché, lui n'a pas évolué favorablement c'est le moins que l'on puisse dire depuis deux ou trois ans en tous cas. D'abord le nombre de publications a explosé et a dérouté ceux qui «achetaient tout» ce qui paraissait dans les années 80, comme il a dérouté les collectionneurs qui ne peuvent plus suivre la production : on se spécialise. Donc, on n'achète pas tout ce qui paraît. Ensuite les points de vente voués aux livres, les librairies, subissent diverses pressions dont la concurrence avec internet. On constate depuis deux ans la fermeture d'une vingtaine d'entr'elles dans l'île. Il est évident que l'édition régionale, comme l'édition en général pâtissent de ces disparitions regrettables mais inévitables. Et contrairement à ce que les chiffres pourraient laisser entendre, ce n'est pas la quantité de livres édités sur la Corse qui ferait que l'on en acheta moins : la diversité des éditeurs et l'importance de leur production ne créent pas une inflation qui déboucherait sur une concurrence entre les éditeurs installés dans l'île. Il y a encore une large place pour d'autres éditeurs, et pour de nombreuses publications... la bibliographie de la Corse n'est pas saturée, loin de là ! Il en manque encore pour maitriser la connaissance de notre patrimoine, comme de notre passé... il y a des géographies «physiques, économiques ou sociales»... à rédiger, à publier ; il manque de nouvelles méthodes d'apprentissage de la langue... des pans entiers de l'Histoire de la Corse n'ont pas encore été publiés... la recherche bat son plein dans de nombreux domaines et leurs résultats ne demandent qu'à être publiés... la création littéraire, malgré la remarquable - et remarquée - place prise aujourd'hui dans la littérature française, voire universelle, a de très beaux jours devant elle ...

▶ Ce contexte semble-t-il permettre une certaine prise de risques en matière d'édition ?

C'est sans doute grâce à ce «paf», à ce paysage de l'édition en Corse aujourd'hui, qu'un petit éditeur comme «Colonna édition» peut prendre les risques d'être un éditeur «en marge», un éditeur qui va parier sur la poésie par exemple! (mais pas seulement !). D'abord, parce que la poésie, je l'ai dit et écrit, reste pour moi la forme d'expression littéraire la plus aboutie et la plus élaborée. C'est personnel. C'est donc par goût, par un choix délibéré que je défends ce mode d'expression écrite. Et puis, comme d'autres éditeurs remplissent les manques dans d'autres domaines de la connaissance de notre pays et qu'ils le font très bien, cela me permet de développer ce genre littéraire, de me faire plaisir et d'essayer de partager le plus possible les joies de la poésie avec un lectorat qui a tendance à se multiplier d'ailleurs. Signe des temps, peutêtre, la poésie est aussi un refuge face aux agressions multiples et variées auxquelles chacun doit faire face à notre époque. Courage, oui, mais pas témérité. Contrairement à ce qui se dit ici ou là. la poésie «ne se vend pas si mal que ça!» La vente de deux à trois cents exemplaires d'un recueil équilibre l'engagement financier de l'éditeur, et c'est en moyenne le chiffre de vente de chacun des trente recueils édités à ce jour. Il faut aussi ajouter que les auteurs de recueils de poésies ont particulièrement à cœur de promouvoir leurs œuvres!

Ils sont «acteurs» à part entière de la chaîne du livre... Traditionnellement : éditeur- libraire - lecteur devient avec une égale importance : auteur-éditeur-libraire-lecteur ! Ils assurent la promotion de leur recueil de poèmes !

De quoi peut-on rêver pour l'édition corse demain ?

Le plus beau souhait que l'on pourrait faire à l'édition corse en cette période de vœux, est de voir en cette année 2014 un ouvrage édité en Corse, traverser la mer, les mers pourquoi pas, les frontières... et avoir un retentissement national, international, voire... Universel... Quoi ? Osons rêver ! Osons s'il vous plaît !

Car, les souhaits sont faits pour être réalisés. •

# «La rigueur fait du catalogue de Clémentine une vitrine de la Corse, cette rigueur et la qualité des auteurs a rendu unique notre travail».

Une belle aventure humaine et des rencontres, c'est ce qui semble définir la maison d'édition Clémentine. Si elle a ses auteurs-phares comme Marie Hélène Ferrari, elle tend à se diversifier et offre d'année en année une production plus riche, et de qualité, qu'elle doit à un travail minutieux et rigoureux comme nous l'a confie François Balestriére, instigateur de

Clémentine.

#### ► Clémentine c'est une belle aventure qui a débuté voilà quelques années

J'avais repris la photographie quelques années avant, collaboré avec des artistes, des maisons de disques et je me suis tourné vers mon ancien métier, l'édition. La carterie en premier et ensuite, au bout d'un an, les guides et un livre d'art qui marche très fort.

► Et puis votre production s'est considérablement diversifiée au point, aujourd'hui, que vous vous êtes forgé une forte identité dont le maitre-mot est la rigueur ?

La rigueur fait du catalogue de Clémentine, une vitrine de la Corse! Cette rigueur et la qualité des auteurs a rendu unique notre travail. Nos textes sont relus, corrigés, ce qui nous éloigne des premières années approximatives, nos couvertures sont chatoyantes, fouillées et je crois classieuses.

#### ► Malgré un contexte difficile, vous avez réussi à vous imposer en région ?

Comment une maison comme Clémentine qui emploie 8 personnes à temps plein et 10 l'été, sans subventions (hors 1 titre) a pu fonctionner? Je dirais, encore, la rigueur, beaucoup d'heures 7/7 pour moi, une équipe professionnelle, une distribution irréprochable que nous avons faite nous-mêmes, 5 véhicules, des locaux importants et une informatique à la pointe. Des livres qui sont alignés sur les prix standards des gros éditeurs, voire souvent en-dessous, qui répondent à une

#### ÉDITIONS P CLÉMENTINE

demande. Et aussi des produits carterie ou dérivés qui nous ont évité l'écueil de l'assistanat et la complaisance qui va avec. Nous fabriquons des livres sans aide, nous devons les vendre sous peine de déposer le bilan. Ce qui n'arrivera pas, Clémentine a progressé encore cette année malgré la crise et nous allons commencer notre distribution sur le continent européen avec quelques titres sur la Corse mais pas que!

#### ► Vos ouvrages-phares de cette fin de saison ?

Nous avons sorti 12 titres à Noël et, pas des moindres, plus 3 rééditions. Je peux en citer deux «Le dictionnaire Français-Corse» de Ernestu Papi et le «Cucina Casana» de Jean-Marc Alfonsi et pour faire bonne mesure le dernier Marie-Hélène Ferrari, «L'encens des foules asservies», quel beau titre! ◆

#### «Un des enjeux, rendre le savoir plus accessible»

Si des années durant il a fallu rattraper un retard en terme d'ouvrages scientifiques concernant la Corse, il faut souligner le travail pointu du libraire Alain Piazzola avec, notamment la titanesque parution des Correspondances de Pasquale Paoli.

#### ► On peut dire que votre production est majoritairement scientifique ?

Ces ouvrages sont essentiellement tournés vers l'histoire, le patrimoine. Ils sont scientifiques et traitent de la Corse dans son environnement méditerranéen. Toutefois, nous n'excluons pas de notre champ la littérature avec, par exemple la «Petite Italie» de Corrotti et Peretti ou, tout récemment, l'Avant-pays de Renucci et Mufraggi, ou encore la BD avec «Vendetta», à caractère historique, il est vrai ; «Testi mori» qui réunit un photographe et un auteur avec une bonne dimension littéraire dans ce projet.

#### ► Ce choix éditorial vous conduit à avoir quel type de lectorat ?

Ce sont toutes les personnes qui souhaitent découvrir un aspect de leur histoire, à travers par exemple la Correspondance de Pascal Paoli, avec Graziani et Bitossi, ce que tout un chacun peut lire ou bien à travers un ouvrage de synthèse comme le volume 1 de «L'Histoire de la Corse» qui a paru cette année, la peinture avec l'encyclopédie des peintres de Nigaglioni. Je serais tenté de dire que tout public peut approcher

ces œuvres. Certains le font dans le cadre d'une recherche, d'autres pour le plaisir d'accéder à une information. A noter que parmi les ouvrages cités, plusieurs peuvent se consulter simplement à certaines occasions, comme une information sur un peintre par exemple, ou sur une période précise. Je pense qu'il est intéressant d'avoir ces ouvrages à disposition. On lit un roman de bout en bout, mais pas nécessairement un ouvrage d'histoire, que l'on peut découvrir par étapes. L'un de nos enjeux futurs consistera à trouver le moyen de rendre ce savoir plus accessible aux jeunes générations.

#### La Corse en ces temps de crise est toujours une région où le livre régional a une place particulière ?

Je le pense avec conviction. Nous sommes secoués par le phénomène de crise, on nous parle d'internet, etc., mais le rapport au livre comme support-papier demeure fondamental. Les Corses demeurent attachés à leur histoire, leur patrimoine. Nous avons toutefois, comme je le soulignais plus haut, un travail à faire en direction des jeunes générations pour les sensibiliser à la nécessité de vivre en ayant une vraie connaissance de tout ce qui constitue leur «culture».

#### ► Ce travail passe par des rencontres avec les lecteurs

Le lieu essentiel demeure celui des librairies et c'est là que nous devons avoir une réelle inquiétude. A titre d'exemple, en quelques années, sur Ajaccio, sans prendre en compte les points de vente des grandes surfaces ou les points-presse



qui ont toutefois un rôle important lorsqu'ils font une place non négligeable au livre, nous avons vu disparaître Lettres Sud, Plumes en Bulle, Aux beaux livres, Ampart Carli. Restent La Marge et Les Palmiers, distantes de surcroit de 150 mètres environ. C'est bien peu pour couvrir les besoins d'une ville comme Ajaccio.

#### Les salons semblent donc indispensables ?

Les salons, les participations aux foires sont essentiels pour nous, pour conforter notre image, présenter les nouveautés, garder le contact avec un public éloigné (Marseille, Aubagne, Montpellier, Paris etc.). C'est aussi important pour montrer que des ouvrages du fonds, publiés quelques années en arrière, ont toujours une existence et méritent d'être exposés.

#### ► Vos projets à venir ?

Le lancement d'une collection, Histoire d'une cité, en commençant par Porto-Vecchio, une édition critique de l'histoire de Giovanni della Grossa, la citadelle d'Ajaccio, le peintre Matisse, les internés austro allemands à Corbara en 1914 - 18 avec une belle surprise pour les plus proches.◆

#### «Fabriquer un livre coûte très cher, demande beaucoup d'énergie et rapporte peu»

Dernière arrivée dans le milieu foisonnant de l'édition en Corse, la maison d'édition Les Immortelles a choisi de privilégier des ouvrages décalés et des thèmes très peu évoqués jusqu'à présent. Marie-Joseph Landini Arrighi, à l'origine du projet avec Jean Harixcalde, nous ont présenté la ligne éditoriale des Immortelles.

#### ▶ Vous êtes la dernière-née des maisons d'éditions corses, comment avez-vous réussi à faire «votre place» alors qu'on est en pleine crise « du livre » ?

Nous sommes de grands consommateurs de livres d'éditeurs corses, mais aussi d'autres éditeurs. Nous n'avons pas forcément cherché à se faire une place. C'est plutôt une place «vacante» qui nous a incités à devenir éditeurs. Nous avons constaté l'absence de livres sur certains thèmes, comme l'architecture et la décoration ou l'absence d'angles un peu décalés pour d'autres, comme la musique ou la gastronomie. Notre idée n'est surtout pas de refaire ce que nos confrères font si bien, mais d'explorer des chemins qu'ils n'ont jamais suivis.

#### ► Il y a une volonté, chez vous, de sortir des sentiers battus ?

Notre originalité, enfin, nous le souhaitons, est d'aborder les choses d'une manière peu habituelle en Corse. Pour le livre *«50 Tubes qui ont fait l'histoire de la chanson corse»*, par exem-



ple, nous avons choisi de traiter ces tubes comme de nombreux auteurs le font pour le rock. En Corse, des éditeurs ont déjà sorti des livres de paroles, destinés surtout aux chanteurs, mais rien sur l'histoire de ces chansons, de leurs auteurs, compositeurs et interprètes, ou encore sur le contexte socio-historique dans lequel elles sont sorties. Pierre-Antoine Beretti, sur un ton très léger et souvent très drôle, aborde ces chansons d'une manière «rock'n roll» qui les rend tellement plus intéressantes et les sort du seul intérêt régional.

#### ▶ Des ouvrages atypiques et des auteurs au fort tempérament, c'est la clef du succès pour vous ?

Pour le moment, les choses se sont enchaînées très naturellement. Nous avons proposé des livres à des auteurs qui s'imposaient : Romuald Royer, chef étoilé au guide Michelin, jeune talent 2014 au guide Gault et Millau et auteur du concept de boulangerie «Mani» pour un livre de recettes rapides. Marina Raibaldi, animatrice de l'émission «Manghjà Inseme» pour le livre des meilleures recettes des premières saisons de ce rendez-vous télévisuel. Pierre-Antoine Beretti, créateur de l'émission «Di fole in canzone» pour le livre sur les tubes. Et enfin, nous-mêmes, responsable photo pour l'un et ancienne rédactrice en chef pour l'autre, d'un magazine d'art de vivre en Corse pour le livre sur les maisons corses. Aujourd'hui, ce sont les auteurs qui nous nous sollicitent et proposent des sujets passion-

#### ► On imagine cependant qu'une structure aussi neuve que la vôtre est soumise à de fortes contraintes ?

Entre les belles propositions et les moyens de notre petite maison d'édition qui a à peine plus d'un an, il y a malheureusement un abîme... Fabriquer un livre coûte très cher, demande beaucoup d'énergie et rapporte peu. Parfois, si les ventes ne sont pas au rendez-vous, l'éditeur perd de l'argent. Il faut donc, au minimum que les ventes d'un livre remboursent ce qu'il a coûté et, s'il dégage du bénéfice, il peut alors financer le livre suivant. Il est trop tôt pour faire un bilan, mais si les choses se passent correctement, nous sortirons prochainement un livre sur le cinéma, inattendu lui aussi.

# Les villages de Cervioni et Valle di Campuloru raccordé à une station dépuration modernisée

Parce que la Communauté de Commune de la Costa Verde a choisi d'agir pour le respect de la nature, et parce qu'elle a hérité depuis le mois de juillet 2012 de la compétence «assainissement collecte et traitement des eaux usées». la station d'épuration des villages de Cervioni et Valle di Campuloru a été mise aux normes et officiellement en service. Les deux communes sont dorénavant raccordées à une unité de traitement dite «à boues activées» d'une capacité de traitement de 3000 équivalent habitants. Le bassin de vie étant de 1800 habitants, elle répond parfaitement aux besoins de la population.



Elus et artisans réunis pour la mise en marche officielle de la sation

'est l'entreprise IOTA Environnement qui a réalisé les travaux, en partenariat avec l'entreprise locale de Roch Baldassari, sous le suivi et le contrôle du cabinet Bernardini. Ce projet d'envergure a été initié par le SIVOM de Cervioni-Valle di Campuloru, avant de passer la main à l'occasion transfert de la compétence, alors que le dossier était finalisé et prêt à passer à sa phase de réalisation.

Son coût de 600.000 euros, a été soutenu à 80 % par la Collectivité territoriale de Corse, le Conseil Général de la Haute-Corse et l'Agence de l'eau. Tout récemment, les élus ont assisté à la mise en service de la station, après avoir découvert son fonctionnement détaillé, présenté par Jacques Kaufling du cabinet Bernardini, qui a mis l'accent sur l'aspect autonome de la structure.

André Simonpaoli, vice président de la CCCV et délégué au service assainissement, a rappelé que ce projet s'inscrit dans une politique à plus long terme de la Communauté qui envisage d'autres investissements structurants sur le territoire, notamment une STEP (station d'épuration) en plaine de Cervioni, la remise aux normes réglementaires et l'extension de la capacité du lagunage naturel de Santa Maria Poghju, et la prise en compte de différentes unités de traitement pour les villages de montagnes, telles que les filtres de roseaux et les décanteurs digesteurs aux villages de Tagliu, Poghju Mezana, Santa Lucia di Moriani, et Sant' Andria di u Cotone. Il s'agit d'une politique ambitieuse en faveur de l'environnement qui va mobiliser près de 10 millions d'euros dans les 5 années à venir. La CCCV emploie toute son énergie pour satisfaire les besoins des populations".

# A Venzulasca le patrimoine est placé sous la protection de Sainte Lucie

C'est la fête paroissiale de Santa Lucia que le village de Venzulasca a choisi pour accueillir Monseigneur Olivier de Germay, évêque de la Corse, à l'occasion du retour du tableau «La vierge à l'enfant», restauré grâce à l'engagement de toute une population, laquelle a adhéré aux côtés de la confrérie Santa Croce et de la municipalité, à une souscription en sa faveur.

e longs mois de travaux ont été utiles pour que ce tableau du chœur de l'église paroissiale Sainte Lucie, retrouve son éclat. Ce magnifique tableau représentant la Vierge à l'Enfant, n'a pas de maître. Anonyme, il est attribué à l'école ligure ou toscane et classé Monument Historique.

Tout comme l'église Sainte Lucie de Venzulasca, édifice construit avec les pierres de l'ancienne église de Bagariacia qui faisait partie du couvent Saint François, fondé en 1236 et dont on dit qu'il serait le plus ancien monastère franciscain de Corse.

La ferveur des villageois a atteint son paroxysme en ce jour de fête paroissiale, autour de Monseigneur Germay, l'abbé Carlotti et le diacre Pierre-Jean Franceschi. Les membres de la confrérie Santa Croce ont accompagné la «Santa» en procession. A Venzulasca la défense du patrimoine est tout sauf un vain mot, et la voie ouverte par la municipalité et la confrérie, avec le partenariat de l'entreprise Solaire Direct, et l'inconditionnel soutien de l'association A Venzulaschese, permet de mener à bien de beaux projets. Une implication générale qui fait vivre Venzulasca aux rythmes de ses fêtes religieuses, de ses traditions, avec la sauvegarde du patrimoine, comme objectif commun.



A Venzulasca, la ferveur de Santa Lucia a été partagée par Monseigneur De Germay

Ce même engouement a permis de réaliser cet été une projection d'anciennes photographies. Là encore, l'appel adressé à la population a dépassé toutes les espérances. Des centaines de photos, certaines d'une grande richesse ethnologique, ont tenu en haleine une population conviée à la projection de plus de deux heures. Un siècle de vie venzulaschese, désormais gravé sur DVD, dont les bénéficies de la vente seront reversés à une association de bienfaisance en faveur des enfants malades. Un acte fort qui symbolise si besoin est l'implication des venzulaschesi pour leur patrimoine...et bien au delà!

# NAPOLEONE Bistro chic

Le «Napoleone» : l'esprit bistro renouvelé par Augustin Grisoni, avec un directeur de talent, Thierry Clément, et, pour l'élaboration de la carte, les conseils du prestigieux chef Christian Etchebest, ardent défenseur d'une cuisine française «bistronomique». Pourquoi la cuisine de bistro ne serait-elle pas de qualité sans s'épuiser à vouloir être faussement gastronomique? Un décor chic, un accueil sympathique, une cuisine avoureuse, des prix abordables : tout est réuni pour assurer le succès du lieu.

## De la «Villa corse» au «Napoleone»

Augustin Grisoni est un visionnaire qui a toujours voulu, pour les restaurants qu'il a ouverts, faire le choix de la qualité et du beau. Venir s'installer sur les Champs Elysées était, pour lui, une aventure nouvelle qui allait lui permettre de marier l'esprit visionnaire du restaurateur et le génie d'un lieu mythique. Les Champs Elysées sont en effet considérés comme la plus belle avenue du monde, même si ce lieu a vu, ces dernières années, se multiplier les enseignes et les commerces tournés vers un tourisme et une consommation de masse. L'avenue mythique a perdu son éclat et elle accueille une marée humaine qui se répand dans les «fastfood». Il fallait toute la volonté, le courage et le talent d'Augustin Grisoni pour ouvrir, au 25 avenue des Champs Elysées, un «bistro chic». Augustin Grisoni, les Corses de Paris et les amateurs de bonnes tables le connaissent bien, puisqu'il tient déjà, dans la capitale, deux magnifiques établissements, «La Villa Corse Rive Gauche», au 164 Boulevard de Grenelle, dans le 15è, et «La Villa Corse Rive Droite», au 141 avenue de Malakoff, dans le 16è. Avec le «Napoleone», on retrouve tous les «ingrédients» qui ont fait le succès des «Villa Corse» : un décor particulièrement soigné avec un parti pris esthétique évident, une carte de «bistro chic», sans «chichi», mais très intelligente et valorisée par l'esprit inventif de Christian Etchebest.

Le «Napoleone», qui s'est ouvert dans un lieu historique, l'ex-hôtel particulier de style Napoléon III de La Païva, redonne ainsi aux Champs Elysées une partie de son éclat.

#### **LE CADRE:**

#### un décor exquis

m² avec une superbe terrasse chauffée, puis une première salle qui s'ouvre sur une seconde par un escalier central. Très «cosy», «lounge» dit-on aujourd'hui, le décor, qui a adopté les codes du style Napoléon III, fait du «Napoleone» un lieu propice à la détente. Aux murs, les tableaux et les gravures, inspirés des deux Empires, retracent l'épopée napoléonienne. L'Art nouveau est présent avec des luminaires en pâte de verre. Particulièrement chaleureux, le décor, raffiné sans rien d'ostentatoire, donne

Le «Napoleone», avec ses 250 places assises, offre un très bel espace de 300

#### L'ACCUEIL:

#### le talent de Thierry Clément

un sentiment de douceur et de calme.

Il fallait, pour un tel lieu, un directeur de talent. Thierry Clément, un professionnel de la restauration qui a déjà travaillé avec Augustin Grisoni, a accepté de relever le challenge que représente l'ouverture d'un établissement prestigieux. Thierry, qui connaît le Tout Paris, accueille, avec élégance et courtoisie, les clients. Il a toujours, pour chacun, un mot aimable. Il dirige une équipe à l'œuvre dès 8 h du matin et qui assure la restauration en service continu de 12 h à 23 h 30 pour la dernière commande. Thierry Clément a su créer, au sein de son équipe, un «esprit Napoleone».



Thierry Clément et Christian Etchebest

#### **LA CUISINE:**

#### une carte française élaborée par le célèbre chef Christian Etchebest

La création de la carte du Napoleone a été confié au célèbre chef de cuisine Christian Etchebest, qui a choisi, pour cet établissement, une cuisine traditionnelle qu'il a voulu renouveler. La cuisine que défend Christian Etchebest est celle de la «bistronomie», une cuisine simple, - une salade, un œuf mayonnaise, une côte de veau -, mais parfaitement exécutée à partir de produits frais. Ici, la qualité du décor n'a pas pour fonction, comme dans de nombreux établissements à la mode, de faire oublier la médiocrité de la cuisine. Augustin Grisoni, pour qui la table est un plaisir, a toujours su s'entourer des meilleurs chefs pour satisfaire ses clients et les régaler. Déjà, le poulet rôti à l'ail proposé le dimanche avec une purée, connaît un grand succès. Le «Napoleone» propose, à tous les prix, une cuisine française traditionnelle revisitée au qoût du jour. La carte des vins est bien choisie. Les desserts, - un Paris-Brest, un millefeuille, un Saint-Honoré -, sont savoureux. Il y a décidément de l'élégance dans le décor et la cuisine du «Napoleone».

A chaque instant de la journée, un lieu propice à la détente, au plaisir ou au travail Le «Napoleone», qui est à la fois un restaurant, une brasserie, un salon de thé, un bar à cocktails, est en mesure de répondre, à chaque instant de la journée, du petit-déjeuner tôt le matin au dîner tard le soir, à toutes les envies. Sa situation géographique est idéale pour les rencontres entre amis ou les rendez-vous d'affaires, en terrasse, dans l'une des deux salles ou au bar-cocktail. Il est possible aussi de privatiser une partie de l'espace pour une réception ou une soirée événementielle. Thierry Clément, le directeur, est un talentueux organisateur et maître des cérémonies qui sait cultiver, dans la plus parfaite convivialité, l'art de vivre à la française. Le «Napoleone» : un établissement prestigieux qui ajoute à la magie des Champs Ely-

UN LIEU: NAPOLEONE-BISTRO CHIC
UNE ADRESSE: 25 avenue des Champs Elysées 75008 Paris
UN TELEPHONE: +331 42 25 60 80

- Service voiturier
- ✓ Service petit-déjeuner
- ✓ Restauration continue du 12 h à 23 h 30 pour la dernière commande

a Radiò di a Corsica

frequenza

CALVI 87.8 PORTI VECHJU 908.8

CALVI 87.8 PORTI VECHJU 908.8

CALVI 87.8 PORTI VECHJU 908.8

EUNIFAZIU 909.8 CORTI 908.8

EUNIFAZIU 909.8 FREQUENCE